



2016

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets



Avant-propos

Ce rapport est établi conformément au décret n° 2015-1827 du 30 décembre 2015 portant diverses dispositions d'adaptation et de simplification dans le domaine de la prévention et de la gestion des déchets.

Il est transmis aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunales (EPCI) membres du SMICTOM LGB. Les Présidents en font une présentation à leurs assemblées délibérantes qui prennent acte de ce rapport par délibération.

Ce rapport est destiné à l'information des élus et des usagers du service public, ainsi il sera tenu à la disposition du public.

Sommaire

I. PRESENTATION GENERALE DU SYNDICAT	2
1. Territoire	2
2. Fonctionnement	4
II. ORIENTATIONS DU SMICTOM LGB DANS LA GESTION DES DECHETS	6
1. Objectifs	6
2. Actions menées en 2016	6
3. Développement de la communication	9
III. ORGANISATION GENERALE DES COLLECTES ET DU TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS	15
1. Collecte des ordures ménagères	17
2. Collecte sélective multi-matériaux	22
3. Collecte des déchets verts	35
4. Collecte des textiles, linges et chaussures	37
5. Gestion des déchèteries	40
6. Exploitation de l'ISDND de Fauillet	46
IV. SITUATION FINANCIERE	51
1. Tarifs applicables en 2016	51
2. Présentation générale du compte administratif 2016	52
3. Etat des emprunts	57
4. Etude des coûts de services - Année 2016	58
5. Marchés publics et consultations	60
V. PERSPECTIVES 2017	61

AVERTISSEMENT

Conformément au décret n°2015-1827 du 20 décembre 2015, les ratios par habitant ont été recalculés pour 2016 et les années précédentes, en prenant pour référence la population municipale (et non plus la population totale retenue jusqu'alors dans ce rapport annuel).

La partie financière du présent rapport étant basée sur le Compte Administratif de la collectivité, la population prise en compte est la population totale légale.

I. PRESENTATION GENERALE DU SYNDICAT

I. TERRITOIRE



Collectivités adhérentes

- Communautés de Communes du Confluent - 12 970 hab.
- Communautés de Communes des Côteaux de l'Albret - 5 621 hab.
- Communautés de Communes du Mézinais - 4 016 hab.
- Communautés de Communes du Canton de Prayssas - 4 724 hab.
- Communautés de Communes du Val d'Albret - 17 281 hab.

Siège du SMICTOM LGB

Déchèterie

LE TERRITOIRE DU SMICTOM LGB

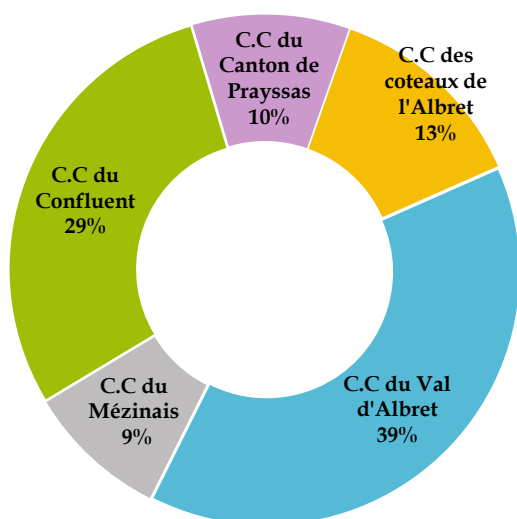
62 communes
44 612 habitants
1 133 Km²
41 hab./Km²

Figure 1 : Organisation territoriale du SMICTOM LGB et population

(Source INSEE : Populations légales municipales en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2016 – Référence statistique 2013)

Nom des collectivités adhérentes	Nombre de communes	Population municipale	Population Totale	Superficie (Km ²)	Densité (hab./Km ²)
C.C DU CONFLUENT	18	12 970	13 380	222,4	60
C.C DES COTEAUX DE L'ALBRET	13	5 621	5 757	234,6	24
C.C DU MEZINAIS	7	4 016	4 112	245,5	17
C.C DU CANTON DE PRAYSSAS	10	4 724	4 873	153,8	32
C.C DU VAL D'ALBRET	14	17 281	18 095	266	68
Total	62	44 612	46 217	1 122,3	41

Tableau 1 : Population et densité des collectivités adhérentes au SMICTOM LGB
 (Source INSEE : Populations légales des communes en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2016 - Référence statistique 2013)



Evolution du territoire syndical au 1^{er} janvier 2017

- Fusion des Communautés de Communes des Côteaux de l'Albret, du Mézinais et du Val d'Albret
- Fusion des Communautés de Communes du Confluent et du Canton de Prayssas

Graphique 1 : Répartition de la population du SMICTOM LGB

MISSIONS DU SMICTOM LGB

- Collecte des ordures ménagères résiduelles
- Collecte des déchets recyclables en porte à porte et en apport volontaire
- Gestion d'un réseau de 7 déchèteries
- Exploitation de l'installation de stockage des déchets industriels banals, des plastiques agricoles et industriels du site de Fauillet

Le traitement des ordures ménagères résiduelles et le tri des emballages ménagers recyclables sont gérés par le syndicat mixte de Valorisation et de traitement des déchets ménagers du Lot et Garonne (ValOrizon).

2. FONCTIONNEMENT

a. Les élus

Le SMICTOM LGB est administré par un Comité Syndical composé de délégués élus par les assemblées délibérantes des collectivités adhérentes. Chaque décision prise par cet organe fait l'objet d'un vote et est matérialisée par une délibération.

Le Comité élit un Bureau qui prépare les dossiers relevant d'une délibération en Comité Syndical.

Une Commission d'Appel d'Offres pour les marchés publics et des commissions permanentes ont également été constituées pour réfléchir en amont des projets, sur les grandes orientations du Syndicat.

Le Comité Syndical	Le Bureau	La Commission d'Appel d'Offres
<ul style="list-style-type: none">▪ Constitué de 81 délégués, il se réunit au moins une fois par trimestre pour délibérer sur les sujets courants et les projets du Syndicat.▪ Le Comité Syndical:<ul style="list-style-type: none">- élit le bureau ;- vote le budget ;- définit la politique du Syndicat ;- décide des travaux.	<ul style="list-style-type: none">▪ Il se compose de 13 membres : Le Président, M. Alain LORENZELLI, entouré d'un Vice-Président délégué, M. Michel MASSET, et de 11 Vice-Présidents, chacun en charge d'une commission.▪ Le Bureau prépare les décisions du Comité.	<ul style="list-style-type: none">▪ Son rôle, conformément au code des marchés publics, consiste à vérifier la validité des candidatures et des offres, puis à émettre un avis concernant l'attribution des marchés.

Les commissions permanentes

- **Commission « affaires générales »** Président : M. Christophe BESSIERES
Elle gère tous les aspects du fonctionnement du Syndicat.
- **Commissions « collectes sélectives » et « collectes des ordures ménagères »**
Présidents : M. Jacques FRESQUET et M. Jacques SOULAGE
Elles suivent le fonctionnement des collectes et étudient les évolutions à mettre en œuvre.
- **Commission « communication »** Président : M. Jacques DUMAIS
Elle établit la stratégie de communication et de diffusion auprès des collectivités locales, des médias et du grand public.
- **Commissions « déchèteries zones nord et sud »**
Présidents : M. Christian LAFOUGERE et M. Serge CERE
Elles traitent des questions relatives à l'exploitation des déchèteries.
- **Commission « finances »** Président : M. Pascal LEGENDRE
Elle est chargée de préparer le budget du Syndicat et de suivre son exécution.
- **Commission « matériel »** Président : M. Francis MALISANI
Elle assure le suivi et la gestion du parc roulant.
- **Commission « personnel »** Président : M. Daniel GUIHARD
Elle définit la politique des ressources humaines et fait l'interface entre les élus et le personnel.
- **Commission « techniques innovantes et ISDND de Fauillet »** Président : M. Alain POLO
Elle est chargée du suivi du fonctionnement de l'ISDND de Fauillet et étudie les évolutions à mettre en œuvre afin d'optimiser la gestion des collectes et des déchèteries.
- **Commission « évolutions fiscales (TEOM, redevances...) »** Président : M. Jean-Louis MOLINIE
Elle est chargée de réfléchir, en lien avec les Communautés de Communes, à l'évolution de la fiscalité en matière de collecte des déchets ménagers.

Figure 2 : Les instances du SMICTOM LGB

b. Le personnel

Au 31 décembre 2016, le personnel affecté à la gestion des déchets du Syndicat se compose de **42 agents titulaires**, de 2 agents en contrat aidé (emploi avenir) et de **7 agents contractuels**. Ils assurent le fonctionnement quotidien de la structure et mettent en œuvre les décisions du Comité Syndical et du Bureau sous la responsabilité du Président.

GRADE 2016	HOMME	FEMME	TOTAL
ADJ ADM DE 1° CLASSE	0	1	1
ADJ ADM PRINC DE 2° CLASSE	1	0	1
ADJ TECH 2° CLASSE	17	3	20
ADJ TECH 1° CLASSE	6	1	7
ADJ TECH PRINC 2° CLASSE	3	0	3
ADJ TECH PRINC 1° CLASSE	6	0	6
TECHNICIEN	1	0	1
TECH PRINC 1° CLASSE	1	1	2
ATTACHE	0	1	1
TOTAL	35	7	42

AGE	HOMME	FEMME	TOTAL
MOINS DE 30 ANS	3	0	3
DE 30 A 45 ANS	6	3	9
PLUS DE 45 ANS	26	4	30
TOTAL	35	7	42

Tableau 2 : Caractéristiques du personnel

- La pyramide des âges montre que les trois quart du personnel ont atteint ou dépassé les 45 ans. Aussi, une vigilance particulière doit être apportée aux futurs recrutements afin de rajeunir les effectifs ;
- Un de nos agents reste en disponibilité pour convenance personnelle et un autre est en disponibilité de droit.

ABSENTÉISME	Nombre d'agents concernés	Total 2016 en jours
Arrêt de maladie ordinaire	33	1 240
Arrêt de longue maladie	1	242
Arrêt de longue durée	0	0
Disponibilité d'office (fin de droit à congés maladie)	0	0
Accident de travail	6	329
Maladie professionnelle	0	0
Maternité	0	0
Total	39	1 811
Taux d'absentéisme (en %)	17,17⁽¹⁾	

(1) Nombre de jours d'absence (1 811)/nombre de jours théoriquement travaillés (251 jours * 42 permanents)*100

Ce taux d'absentéisme est en forte hausse. Il s'élevait à 10,82 en 2015.

Tableau 3 : L'absentéisme en 2016

II. ORIENTATIONS DU SMICTOM LGB DANS LA GESTION DES DECHETS

La **gestion des déchets** représente un véritable **enjeu** tant au niveau **financier** qu'**environnemental**.

I. OBJECTIFS

Conscient de l'importance du sujet, le **SMICTOM LGB met en œuvre** et développe ses **actions** autour de **3 axes principaux** :

- **Intensifier** le **tri** et la **valorisation** des **déchets ménagers** ;
- **Optimiser** les **collectes** en conciliant **maîtrise des coûts** et **service de qualité** ;
- **Développer** la **communication** et l'**information** aux **publics**.

Afin de garantir l'efficacité des projets, cette **démarche s'inscrit** dans un **programme pluriannuel**.

2. ACTIONS MENEES EN 2016

Initié en 2015, ce travail s'est poursuivi sur l'année 2016 au travers des actions suivantes :

RENOUVELLEMENT DES VÉHICULES DE COLLECTE

1

Achat de :

- 2 BOM neuves
- 1 Polybenne d'occasion et une remorque



RÉORGANISATION DE LA COLLECTE SÉLECTIVE EN PORTE À PORTE

En 2015, une expérimentation a été réalisée sur les communes d'Aiguillon, Ambrus, Bazens, Buzet-sur-Baïse, Damazan, Port-Sainte-Marie et Vianne. La collecte des emballages en verre en porte à porte a été remplacée par une collecte en apport volontaire, moins coûteuse, plus performante et déjà en place sur la quasi-totalité du territoire français.



2

Le bilan réalisé au 1^{er} trimestre 2016 confirme que ce mode de collecte est plus performant. Néanmoins, la collecte en mélange engendre des coûts supplémentaires trop importants au niveau du tri des papiers.

Au vu de ce bilan, il a été décidé de poursuivre la réorganisation des collectes sélectives en porte à porte sur les communes restantes en apportant des modifications sur le mode de collecte.

Pour les **communes de Barbaste, de Lavardac (juillet 2016)** et plus tard sur les **zones pavillonnaires de Nérac (janvier 2017)**, en concertation avec la Communauté de Communes du Val d'Albret et les communes concernées, **la collecte des emballages en verre et des papiers en porte à porte est remplacée par une collecte en apport volontaire.**

A cet effet, en plus de celles existantes, 2 bornes de collecte du verre et 8 points tri ont été installés.

Ces **modifications** ont conduit à la **réorganisation des circuits et des jours de collecte.**

REALISATION D'ETUDES DANS LE CADRE DE L'EXPLOITATION DE L'ISDND DE FAUILLET ET DE LA CREATION DU SITE UNIQUE

3

Le Plan Pluriannuel d'Investissement intègre une réflexion sur la fin d'exploitation de l'ISDND de Fauillet, la création d'un site unique et la construction d'un bâtiment à énergie positive.

Dans ce cadre, plusieurs études ont été réalisées :

- L'étude de plusieurs scénarios de fin d'exploitation de l'ISDND de Fauillet
- L'étude d'opportunité de regroupement des services sur un site unique
- L'étude de pré faisabilité pour la construction d'un bâtiment à énergie positive.

DÉCHÈTERIE DE DAMAZAN : INSTALLATION D'UNE NOUVELLE BENNE DÉDIÉE À LA COLLECTE ET AU RECYCLAGE DU MOBILIER USAGÉ

4

Dans le cadre du programme Eco-Mobilier, le SMICTOM LGB s'est engagé au côté de ValOrizon pour maximiser la valorisation des meubles usagés. Ainsi, il a été décidé d'installer d'ici 2018, dans toutes les déchèteries, des bennes de collecte pour prendre en charge le mobilier usagé, organiser son tri puis son traitement.

Ce **dispositif**, initié en 2015 sur la déchèterie de Nérac, s'est **poursuivi en 2016 par l'installation d'une nouvelle benne sur la déchèterie de Damazan.**



Cette collecte contribue à l'augmentation des performances de valorisation des déchets du Syndicat et à la maîtrise des coûts. En effet, l'enlèvement et le traitement de ces déchets d'ameublement ne sont plus à la charge du Syndicat et le contrat territorial avec ValOrizon prévoit la perception d'une subvention sur la mise en place de points de collecte et sur les tonnages collectés.

3. DEVELOPPEMENT DE LA COMMUNICATION

Pour faire **comprendre les enjeux** et **promouvoir les collectes sélectives**, le SMICTOM LGB poursuit ses actions de communication et d'information auprès des habitants et du jeune public.

Afin d'assurer une **communication de proximité** et d'améliorer la diffusion des informations, le SMICTOM LGB a souhaité développer l'information aux collectivités adhérentes. Il a décidé également de **privilégier la concertation** et la **mobilisation des élus locaux** dans la mise en place des évolutions des collectes.

a. Interventions en milieu scolaire

Programme de sensibilisation au tri et à la valorisation des déchets

Afin de diffuser l'information au sein des différents foyers et de susciter l'intérêt de la nouvelle génération, le SMICTOM LGB propose, chaque année, aux enseignants des écoles maternelles et élémentaires du territoire syndical, un programme d'animations sur le **tri et la valorisation des déchets**.

Ce livret est également téléchargeable à l'adresse suivante :

<http://www.smictomlgb.fr/fr/les-animations-scolaires.html>

L'**objectif** est de permettre aux élèves :

- D'**appréhender** la **notion de déchets** ;
- De **découvrir l'univers des déchets ménagers** : les consignes de tri, l'importance du geste de tri, le recyclage des emballages, le compostage individuel, la réduction et le traitement des déchets ;
- De **comprendre les enjeux liés à leur gestion**.

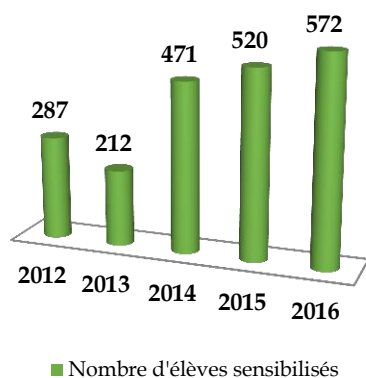
Les animations, **conçues en partenariat avec la Direction Académique des Services de l'Éducation Nationale (DASEN) du Lot-et-Garonne**, sont **gratuites**, s'adaptent à l'âge des enfants selon les **niveaux des classes** et s'intègrent aux projets pédagogiques de la classe.

Une **rencontre préalable** est réalisée avec les **enseignants** pour répondre au mieux à leurs attentes et **préciser les modalités d'intervention** (encadrement, durée, matériels apportés par l'intervenant, locaux mis à disposition dans l'école...).



Le tableau suivant récapitule les interventions réalisées sur le territoire syndical

En 2016, près de
580 élèves
ont été
sensibilisés



Date	Nom de l'établissement	Classe
12/01/2016 et 14/01/2016	Ecole de Lamontjoie	CM1
		CM2
Du 25/01/2016 au 28/01/2016	Ecole Marie Curie de Nérac	3 de CP
		3 de CE1
02/02/2016	Ecole Sainte Anne de Feugarolles	PS
		MS/GS
		CP
		CE1/CE2
03/02/2016	Ecole maternelle de Mézin	GS
04/02/2016	Ecole Sainte Anne de Feugarolles	CM1/CM2
04/05/2016	Ecole de Clermont dessous	CE1/CE2
09/05/2016, 10/05/2016, 11/05/2016 et 17/05/2016	Ecole de Francescas	PS
		MS
		GS/CP
		CE1/CE2
		CM1/CM2
24/05/2016	Ecole de Prayssas	CM1/CM2
06/06/2016	Ecole de Clermont Dessous	CE1/CE2
27/06/2016	Ecole de Prayssas	CM1/CM2
04/10/2016	Ecole de Poudenas	CE1/CE2
03/11/2016, 08/11/2016, 10/11/2016 et le 15/11/2016	Ecole de Damazan	CP
		CE1
		CE2
		CE2/CM1
		CM1
		CM2

Tableau 1 : Liste des animations scolaires réalisées en 2016

🇪🇺 Semaine Européenne de la réduction des déchets (SERD)

Des ateliers sous forme de jeux, animés par le SMICTOM LGB en partenariat avec la mairie d'Aiguillon, ont permis de sensibiliser 72 enfants, de 6 à 10 ans, au tri, à la prévention et à la réduction des déchets.



✚ Visites sur sites

Pour compléter les interventions dans les établissements scolaires, le SMICTOM LGB propose des visites sur sites (déchèteries, centre de tri et Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux de Nicole).

En 2016, près de
100 élèves
ont effectué des
visites sur site

b. Sensibilisation du grand public au tri et à la valorisation des déchets

La communication joue un rôle prépondérant dans la réussite et la compréhension des actions engagées par le Syndicat.

En 2016, les actions de communication se sont articulées autour de plusieurs thématiques :

- Renseignements sur les services proposés aux usagers ;
- Réorganisation des collectes sélectives ;
- Intérêt environnemental et économique du tri des déchets ménagers ;
- Informations correctives liées à des problèmes de collecte ou de consignes de tri ;
- Coûts des services.

✚ Campagnes de communication pour mobiliser les habitants

Pour informer la population et les accompagner dans la nouvelle organisation des collectes sélectives, le SMICTOM LGB a réalisé des campagnes de communication sur les communes de Barbaste, Lavardac, Bruch, Saint Laurent, Thouars sur Garonne, Xaintraillles et Nérac.

Un **mémo tri** accompagné d'une note d'information a été distribué en porte à porte à chaque foyer concerné pour présenter les nouvelles consignes de tri, les enjeux de cette nouvelle collecte, les emplacements des bornes et l'importance économique et environnementale du tri des déchets ménagers.

MÉMO TRI ET ENCART
« Communes de Barbaste, Lavardac et zone pavillonnaire de Nérac »

MÉMO TRI « Point tri »
« Communes de Bruch, Thouars-Sur-Garonne, Saint-Laurent et Xaintraillles »

Afin de compléter cette **communication de proximité**, ces nouvelles dispositions ont été également **relayées par la presse**.



Enfin, lors du démarrage des nouveaux services, en cas d'erreurs de tri, les agents de collecte ont distribué aux usagers concernés une note d'information pour leur rappeler les nouvelles consignes et les aider dans leur geste de tri.

Des actions correctives de proximité sont également réalisées sur certains secteurs pour intervenir lorsque des dysfonctionnements sont constatés par les équipes de collecte.

Informations régulières dans la presse locale

Des points presse et des communiqués de presse sont régulièrement établis afin d'informer les habitants sur les modifications de jours de collecte (jours fériés, réorganisation des circuits) ou la mise en place de nouveaux services.



Informations sur les services proposés

Différents supports de communication (mémo tri, site internet, plaquettes...) sont élaborés par le SMICTOM LGB afin d'informer les usagers et les impliquer dans la **gestion des déchets** :

GUIDE PRATIQUE DES DÉCHÈTERIES
7 DÉCHÈTERIES À VOTRE DISPOSITION SUR LE TERRITOIRE DU SMICTOM LGB

GUIDE PRATIQUE DES DÉCHÈTERIES

Il présente de manière synthétique le fonctionnement des déchèteries (conditions d'accès, déchets acceptés et déchets refusés), la localisation et les horaires d'ouvertures des 7 déchèteries du SMICTOM LGB.

Les Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (DEEE)
Consignes de tri

Les 4 grandes familles d'appareils

PLAQUETTE SUR LA COLLECTE DES DÉCHETS D'ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES ET ÉLECTRONIQUES (DEEE)

Elle présente les consignes de tri et le fonctionnement de la collecte des DEEE en déchèterie.

PANNEAU ET PLAQUETTE D'INFORMATION SUR LA COLLECTE DU MOBILIER USAGÉ



Dans le cadre de la mise en place de la benne Éco-mobilier sur la déchèterie de Damazan, une plaquette a été réalisée et distribuée en déchèterie pour **présenter aux habitants ce nouveau service**.
Des **panneaux** ont également été implantés à la déchèterie pour **mieux guider les usagers et leur rappeler les consignes de tri**.

PLAQUETTE D'INFORMATION SUR LA COLLECTE DES TEXTILES USAGÉS



Cette **plaquette**, complétée par la liste des emplacements des bornes de collecte, **présente les consignes de tri ainsi que le devenir des textiles collectés**.

SITE INTERNET



Régulièrement mis à jour, il **permet aux habitants d'accéder à toutes les informations relatives au tri, à la collecte et au traitement des déchets**. Il offre également la possibilité de **consulter ou télécharger tous les documents en ligne** (guides de tri, plaquettes d'information,...).

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS MÉNAGERS



Ce rapport a pour but de présenter les données techniques et financières relatives au service de collecte et de traitement des déchets ménagers sur le territoire du SMICTOM LGB.

CALENDRIERS DE COLLECTE DES DÉCHETS VERTS



Elaboré pour les communes d'Aiguillon, Barbaste, Lavardac, Nérac, Port-Sainte-Marie et Vianne, il **récapitule les fréquences et les jours de collecte des déchets verts**.

Ce document est téléchargeable sur le site internet du SMICTOM LGB : www.smictomlgb.fr.

Compostage individuel

Pour **poursuivre l'optimisation du tri des déchets ménagers**, le SMICTOM LGB en partenariat avec ValOrizon et les communautés de communes adhérentes, a décidé de **développer la pratique du compostage individuel**.



Il a été **proposé** au particulier résidant sur le territoire **d'acquérir un composteur** à un tarif réduit de 15 €. La différence avec le coût réel, déduction faite des subventions de l'ADEME et du Conseil départemental du Lot-et-Garonne, est prise en charge par le SMICTOM LGB (18 €).

Initié en 2014, cette **opération** a été **poursuivie tout au long de l'année 2016**.

III. ORGANISATION GENERALE DES COLLECTES ET DU TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS

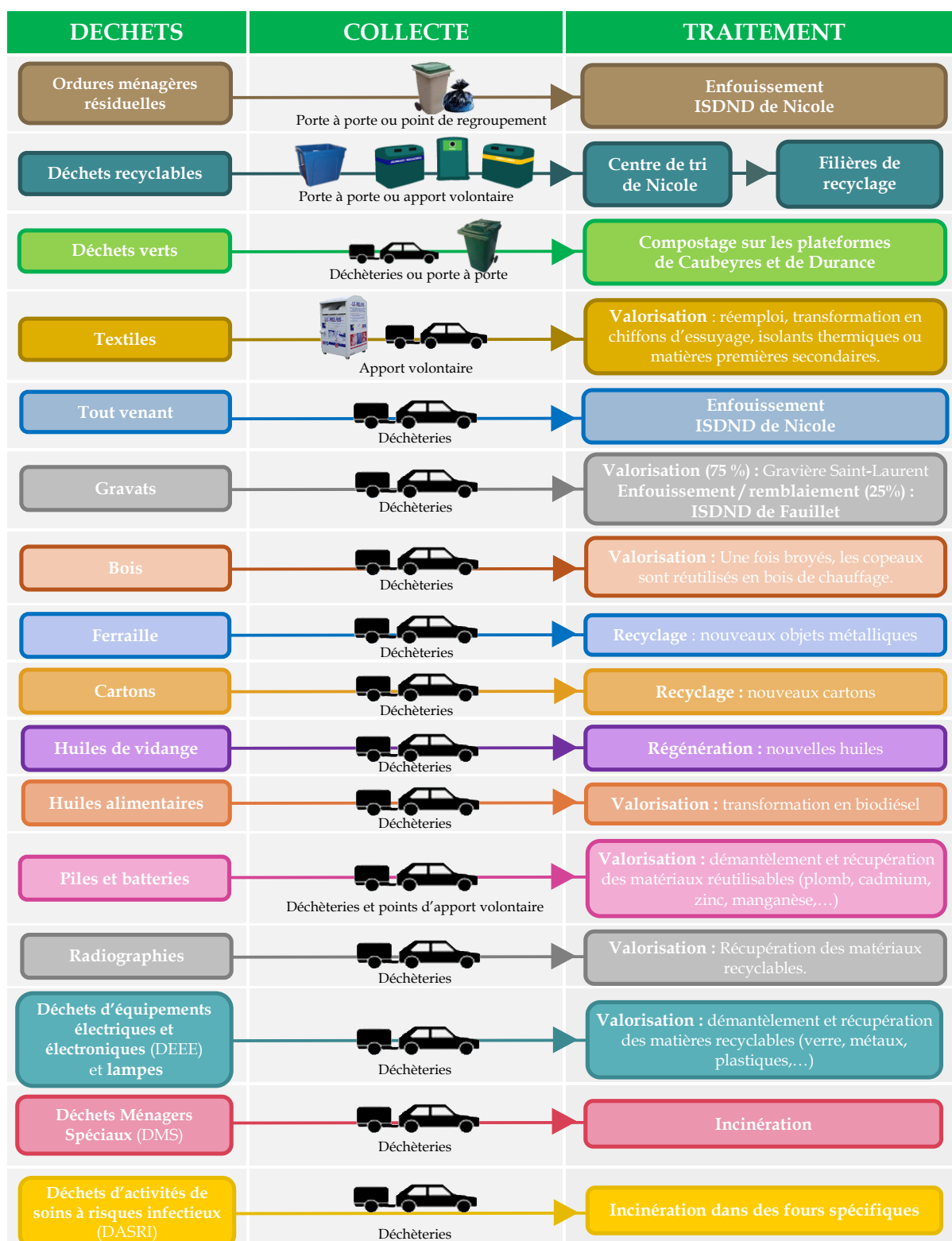


Figure 4 : Organisation générale du service d'élimination des déchets ménagers

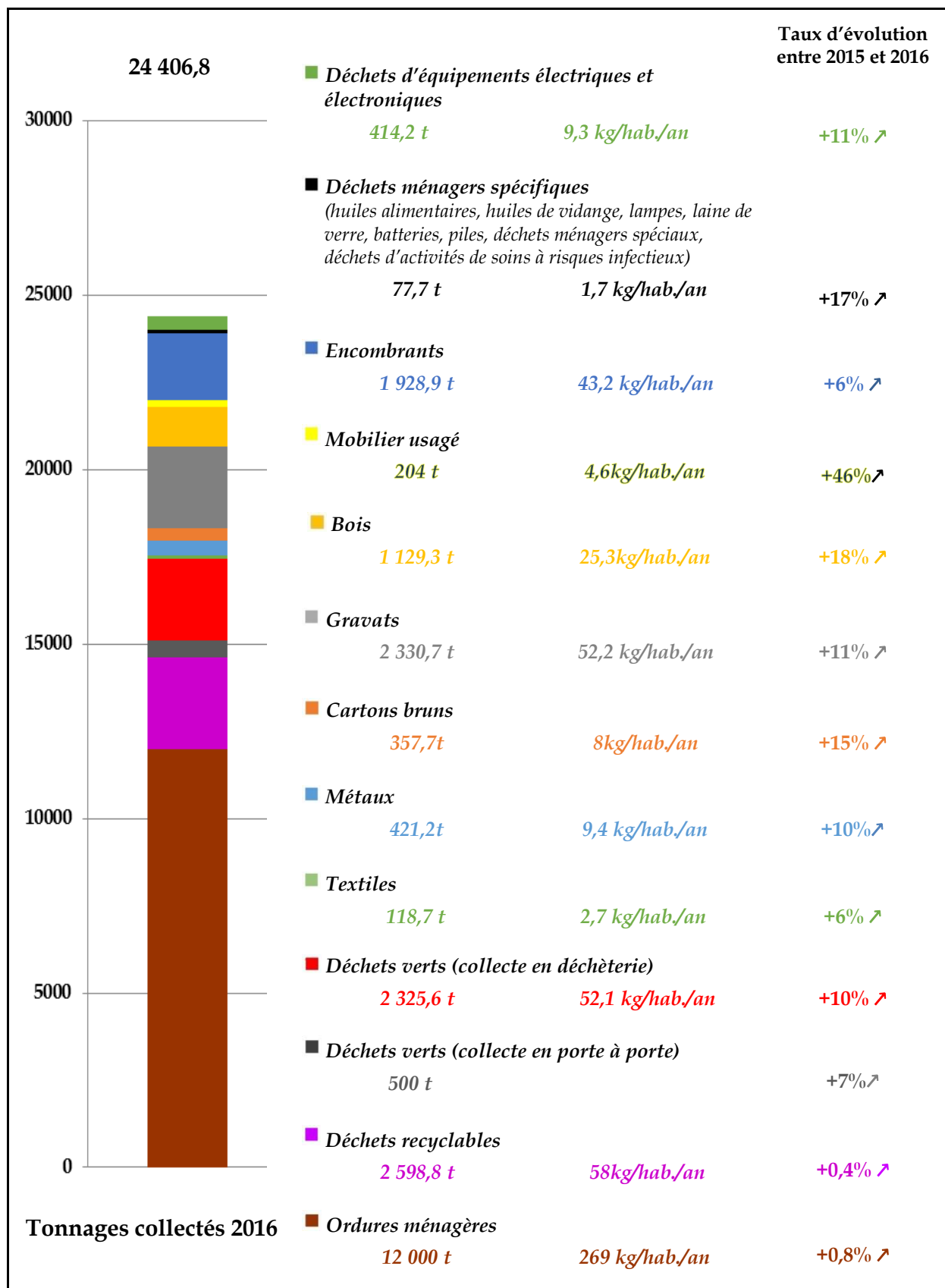


Figure 5 : Bilan 2016 des collectes des déchets ménagers

I. COLLECTE DES ORDURES MENAGERES



a. Définition

Les Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) constituent la **part non recyclable et non valorisable** des déchets ménagers.

Il s'agit principalement de déchets organiques, d'emballages souillés ou non recyclables, de poussières, de débris de verre ou de vaisselle.

A déposer uniquement les ordures ménagères en sacs fermés



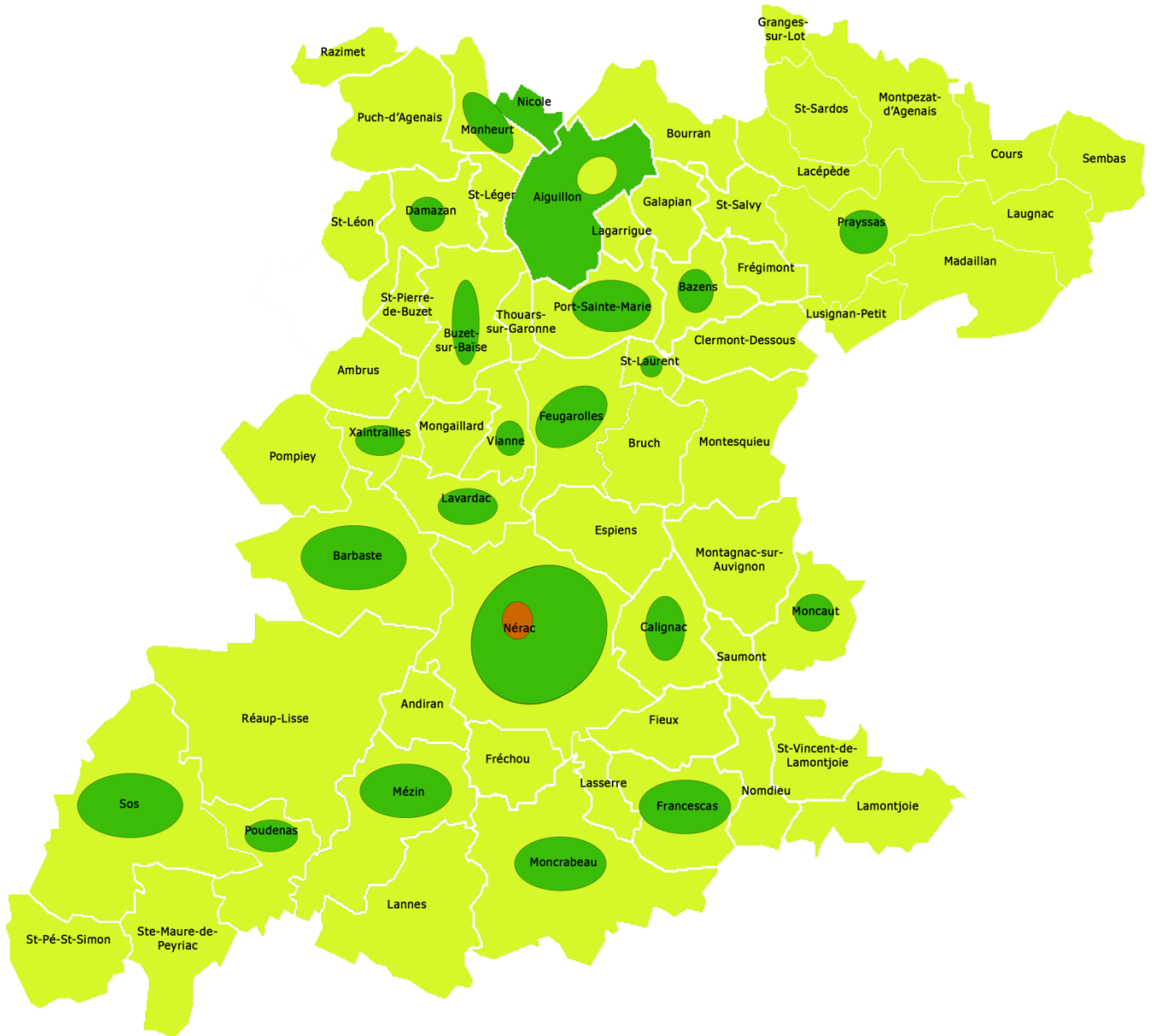
Sacs, barquettes, films et suremballages en plastique 	Articles d'hygiène et papiers/cartons salis ou gras 	Barquettes en polystyrène 
Restes alimentaires 	Vaisselle en faïence, porcelaine et pots de fleur 	Pots de produits laitiers et gobelets en plastique 
Interdiction d'y déposer		
 Emballages métalliques	 Emballages en verre	 Bouteilles et flacons en plastique
 Cartons	 Cartonnettes, journaux et magazines	 Briques alimentaires

b. Organisation de la collecte

Les Ordures Ménagères Résiduelles sont collectées en porte à porte ou en points de regroupement.

La collecte est réalisée en régie sur tout le territoire du SMICTOM LGB par 7 BOM tournant 5 jours par semaine, du lundi au vendredi, soit 35 tournées par semaine.

Elle s'effectue en majorité une fois par semaine en zone rurale et deux fois par semaine sur les secteurs semi-urbains.



Fréquence de collecte

- C1 1 fois par semaine
- C2 2 fois par semaine
- C3 3 fois par semaine

Figure 6 : Fréquences de collecte des ordures ménagères sur le territoire du SMICTOM LGB

	Population	Temps de collecte sur la commune (en h)	Ratio heure de collecte/habitant 2016	Ratio heure de collecte/habitant 2015	Fréquence de collecte (hors période estivale)
C.C DU CONFLUENT	12 970	2 920,72	0,23	0,22	
AIGUILLON	4 332	983,6	0,23	0,21	C2 Agglo + C1 Epars
AMBRUS	109	47,25	0,43	0,45	C1
BAZENS	529	109,75	0,21	0,18	C2 Agglo + C1 Epars
BOURRAN	588	158	0,27	0,23	C1
CLERMONT-DESSOUS	812	158,75	0,2	0,19	C1
DAMAZAN	1 300	283,68	0,22	0,2	C2 Agglo + C1 Epars
FREGIMONT	293	71,83	0,25	0,25	C1
GALAPIAN	346	78,83	0,23	0,22	C1
LAGARRIGUE	287	73,41	0,26	0,25	C1
MONHEURT	210	110,27	0,53	0,45	C2 Agglo + C1 Epars
NICOLE	287	86,58	0,3	0,29	C2
PORT-SAINTE-MARIE	1 926	347,58	0,18	0,17	C2 Agglo + C1 Epars
PUCH-D'AGENAIS	708	94,61	0,13	0,13	C1
RAZIMET	298	100,25	0,34	0,35	C1
SAINT-LEGER	158	27,97	0,18	0,25	C1
SAINT-LEON	312	94,08	0,30	0,32	C1
SAINT-SALVY	179	42,66	0,24	0,28	C1
SAINT-PIERRE DE BUZET	296	51,62	0,17	0,19	C1
C.C DES COTEAUX DE L'ALBRET	5 621	736,33	0,13	0,11	
ANDIRAN	217	20,97	0,10	0,09	C1
CALIGNAC	523	82,22	0,16	0,14	C2 Agglo + C1 Epars
ESPIENS	391	51	0,13	0,09	C1
FIEUX	353	44,82	0,13	0,1	C1
FRANCESSAS	722	111,45	0,15	0,11	C2 Agglo + C1 Epars
FRECHOU	206	20,12	0,10	0,07	C1
LAMONTJOIE	505	72,13	0,14	0,13	C1
MONCAUT	605	47,33	0,08	0,08	C2 Agglo + C1 Epars
MONCRABEAU	751	138,52	0,18	0,16	C2 Agglo + C1 Epars
MONTAGNAC-SUR-AUVIGNON	612	53,3	0,09	0,08	C1
NOMDIEU	229	30,18	0,13	0,14	C1
SAINT-VINCENT-DE-LAMONTJOIE	257	41,97	0,16	0,13	C1
SAUMONT	250	22,32	0,09	0,07	C1
C.C DU MEZINAIS	4 016	826,42	0,21	0,2	
LANNES - VILLENEUVE DE MEZIN	389	65,04	0,16	0,15	C1
MEZIN	1 549	301,32	0,19	0,19	C2 Agglo + C1 Epars
POUDENAS	246	73,65	0,3	0,17	C2 Agglo + C1 Epars
REAUP-LISSE	586	148,33	0,25	0,21	C1
SAINTE-MAURE-DE-PEYRIAC	341	57,2	0,17	0,25	C1
SAINT-PE-SAINT-SIMON	219	39,52	0,18	0,18	C1
SOS - GUEYZE - MEYLAN	686	142,17	0,21	0,22	C2 Agglo + C1 Epars

	Population	Temps de collecte sur la commune (en h)	Ratio heure de collecte/habitant 2016	Ratio heure de collecte/habitant 2015	Fréquence de collecte (hors période estivale)
C.C DU CANTON DE PRAYSSAS	4 724	794,68	0,17	0,18	
COURS	202	15,67	0,08	0,1	C1
GRANGES-SUR-LOT	595	92,37	0,16	0,17	C1
LACEPEDE	312	85,16	0,27	0,21	C1
LAUGNAC	630	124,25	0,2	0,2	C1
LUSIGNAN-PETIT	354	67,33	0,19	0,17	C1
MADAILLAN	638	160,08	0,25	0,22	C1
MONTPEZAT	574	39,33	0,07	0,06	C1
PRAYSSAS	977	118,58	0,13	0,14	C2 Agglo + C1 Epars
SAINT SARDOS	301	71,08	0,24	0,23	C1
SEMBAS	141	10,83	0,08	0,1	C1
C.C DU VAL D'ALBRET	17 281	3 609,16	0,21	0,20	
BARBASTE	1 509	303,43	0,2	0,16	C2 Agglo + C1 Epars
BRUCH	780	161,87	0,21	0,19	C1
BUZET-SUR-BAISE	1 328	254,2	0,19	0,19	C2 Agglo + C1 Epars
FEUGAROLLES	952	145,1	0,15	0,18	C2 Agglo + C1 Epars
LASSERRE	75	25,22	0,34	0,12	C1
LAVARDAC	2 206	515,15	0,23	0,21	C2 Agglo + C1 Epars
MONGAILLARD	187	34,42	0,18	0,16	C1
MONTESQUIEU	767	224,08	0,29	0,28	C1
NERAC	7 070	1 443,35	0,2	0,19	C3 Grand Nérac + C2 Agglo + C1 Epars
POMPIEY	230	42,92	0,19	0,16	C1
SAINT-LAURENT	512	91	0,18	0,18	C2 Agglo + C1 Epars
THOUARS-SUR-GARONNE	212	36	0,17	0,23	C1
VIANNE	1 040	238,67	0,23	0,22	C2 Agglo + C1 Epars
XAINTRAILLES	413	93,75	0,23	0,21	C2 Agglo + C1 Epars

Tableau 4 : Fréquences et temps de collecte des ordures ménagères par commune sur le territoire du SMICTOM LGB

c. Tonnages collectés

Près de **12 000 tonnes** d'ordures ménagères résiduelles ont été collectées (11 960 en 2015)

Nombre d'habitants desservis	Tonnages collectés 2016	Taux de variation 2016 / 2015 (%)	Ratio de collecte SMICTOM LGB (enkg/hab/an)	Ratio de collecte Départemental ⁽¹⁾ (enkg/hab/an)	Ratio de collecte Régional ⁽¹⁾ (enkg/hab/an)	Ratio de collecte National ⁽²⁾ (en kg/hab/an)
44 612	12 000	0,3%	269	262	258	269

(1) Source SINOE - Enquête collecte - Données régionales et départementales sur la collecte des déchets ménagers et assimilés - Année de référence 2013

(2) Source ADEME - La collecte des déchets par le service public en France - Résultats 2013

Tableau 5 : Tonnages des ordures ménagères collectées et performances de collecte

L'année 2016 confirme la **stabilisation du tonnage des ordures ménagères résiduelles collectées depuis 2012.**



Graphique 2 : Evolution des tonnages de collecte des ordures ménagères

d. Traitement

Une fois collectées, **les ordures ménagères résiduelles sont acheminées vers l'Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND) de Nicole** (lieu-dit « Couillit »), site géré par ValOrizon.

Principe de fonctionnement

Les **ordures ménagères résiduelles** sont **stockées** dans des **alvéoles isolées** du milieu naturel par de l'argile compactée recouverte de géo-membranes qui complètent l'étanchéité de la zone.

Les **lixiviats** (eaux de pluie qui ont percolé à travers les déchets et se sont chargées de différents polluants) sont **recupérés** en fond d'alvéole par des **drains**.

Des **pompes haute pression refoulent** ces **lixiviats** vers un **bassin de décantation** de 4 480 m³. Ils sont **ensuite traités** sur site par une **station biologique couplée à de la microfiltration** avant leur rejet en milieu naturel.

Les **biogaz** (gaz généré lors de la dégradation naturelle des matières organiques) sont **aspirés** dans des puits verticaux et **dirigés** vers une **unité de valorisation**. Mise en service par le SMICTOM LGB (ancien exploitant de l'ISDND), elle permet de produire de l'électricité à partir du biogaz par l'intermédiaire de 3 micro-turbines.

2. COLLECTE SELECTIVE MULTI-MATERIAUX



a. Définition

Les déchets recyclables sont ceux qui, une fois triés, vont servir à la fabrication d'objets.

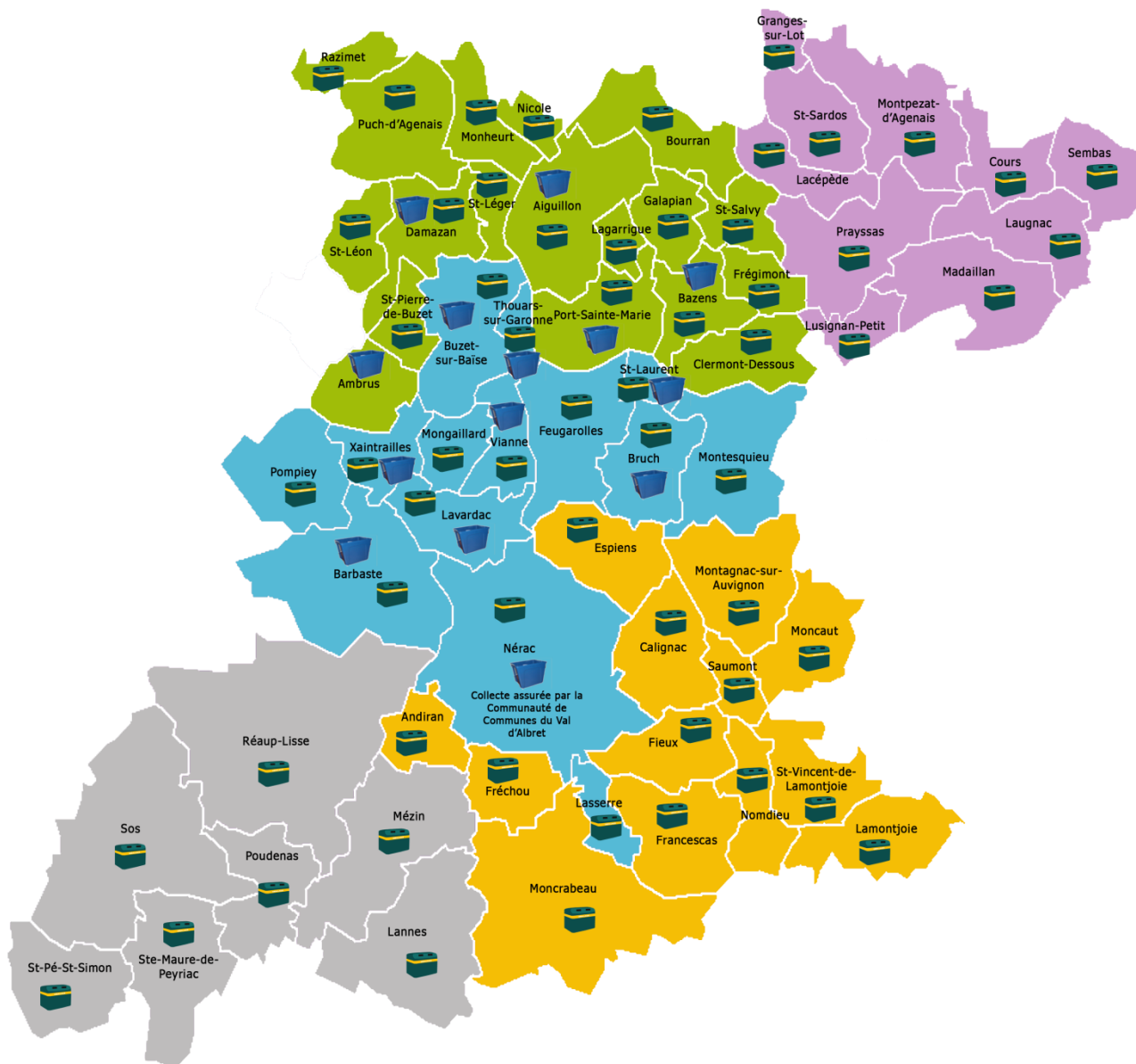
Ils se classent en 6 grandes catégories :

- **Les emballages métalliques :** boîtes de conserve, aérosols, bidons et barquettes métalliques ;
- **Les emballages en verre :** bouteilles, bocaux et pots ;
- **Les bouteilles et les flacons en plastique** y compris les bouteilles d'huile, les flacons de mayonnaise et de ketchup ;
- **Les boîtes en carton ;**
- **Les briques alimentaires ;**
- **Les papiers :** journaux, magazines, prospectus, annuaires, catalogues, lettres, enveloppes...



b. Organisation de la collecte

Les déchets recyclables sont collectés en porte à porte ou en apport volontaire de la manière suivante :



Collectivités adhérentes

- Communauté de Communes du Confluent - 12 970 hab.
- Communauté de Communes des Côteaux de l'Albret - 5 621 hab.
- Communauté de Communes du Mézinais - 4 016 hab.
- Communauté de Communes du Canton de Prayssas - 4 724 hab.
- Communauté de Communes du Val d'Albret - 17 281 hab.



-  Collecte en Porte à Porte
-  Collecte en apport volontaire : Point tri

Figure 7 : Organisation de la collecte sélective

Collecte en porte à porte

▪ Organisation

Les déchets recyclables sont collectés en porte à porte (à proximité immédiate du domicile) dans des « bacs bleus » de 65 litres de la manière suivante :



SECTEUR	ORGANISATION DE LA COLLECTE	
ZONE 1 : AIGUILLON, AMBRUS, BAZENS, BUZET-SUR-BAÏSE, DAMAZAN, PORT-SAINTE-MARIE ET VIANNE	Déchets recyclables collectés en porte à porte : Papiers+ emballages recyclables en mélange Type de benne : benne traditionnelle	
ZONE 2 : BARBASTE ET LAVARDAC	De janvier à juin : Déchets recyclables collectés en porte à porte : Papiers+ emballages recyclables et verre Type de benne : Benne multi-compartmentée. <i>Les agents trient les déchets recyclables dans les 4 compartiments (papiers, cartons, verre et le reste des emballages recyclables).</i>	Depuis juillet : Déchets recyclables collectés en porte à porte : emballages recyclables Type de benne : benne traditionnelle
ZONE 3 : NERAC, BRUCH, SAINT-LAURENT, THOUARS-SUR-GARONNE ET XAINTRAILLES	Déchets recyclables collectés en porte à porte : Papiers+ emballages recyclables et verre Type de benne : Benne multi-compartmentée. <i>Les agents trient les déchets recyclables dans les 4 compartiments (papiers, cartons, verre et le reste des emballages recyclables).</i>	

Perspectives d'évolution :

Pour les zones pavillonnaires de Nérac (janvier 2017), en concertation avec la Communauté de Communes du Val d'Albret et la mairie de Nérac, la collecte en porte à porte du verre et des papiers sera remplacée par une collecte en apport volontaire. A cet effet, en plus de celles existantes, 8 points tri ont été installés en décembre 2016.

Pour les communes de Bruch, Thouars-Sur-Garonne, Saint-Laurent et Xaintrilles, au vu des faibles tonnages d'emballages recyclables collectés, en concertation avec la communauté de communes du Val d'Albret, il a été décidé de remplacer la collecte en porte en porte par une collecte en apport volontaire à partir du 1^{er} janvier 2017. Des points tri supplémentaires ont été installés en décembre 2016.

▪ Fréquences et jours de collecte

La collecte des déchets recyclables en porte à porte s'effectue 1 fois par semaine sauf sur la commune d'Ambrus, commune rurale, où elle est bi-mensuelle.

Evolution en 2016 :

Depuis juillet 2016, le jour de collecte a été fixé au vendredi matin pour les communes de Barbaste et de Lavardac.

Le tableau ci-après récapitule, pour chaque commune, les jours de collecte des déchets recyclables.

CC DU CONFLUENT	Jours de collecte					Fréquence de collecte
	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	
AIGUILLON <i>Route de Ventamil</i>						C1
	<i>Centre, Le Beylan, Pélagat, Le Roc, La Lisse, Treilles et Epars</i>					C1
AMBRUS		1 ^{er} et 3 ^{ème} du mois				C0,5
BAZENS						C1
DAMAZAN						C1
PORT-SAINTE-MARIE						C1
C.C DU VAL D'ALBRET						
BARBASTE						C1
BRUCH						C1
BUZET SUR BAÏSE						C1
LAVARDAC						C1
SAINT LAURENT						C1
THOUARS SUR GARONNE						C1
VIANNE						C1
XAINTRAILLES						C1

Tableau 6 : Fréquences et jours de collecte des déchets recyclables en porte à porte

▪ **Tonnages collectés**

ZONE 1 : AIGUILLON, AMBRUS, BAZENS, BUZET-SUR-BAÏSE, DAMAZAN, PORT-SAINTE-MARIE ET VIANNE

	Communes	Papiers, Cartonnettes, briques alimentaires, emballages en plastique et en métal en mélange
1 ^{ER} TRIMESTRE	AIGUILLON	27,3
	PORT SAINTE MARIE-BAZENS	10,3
	DAMAZAN - AMBRUS	6,4
	BUZET-SUR-BAÏSE - VIANNE	14,5
Total 1 ^{er} trimestre		58,5
2 ^{ÈME} TRIMESTRE	AIGUILLON	27,4
	PORT SAINTE MARIE-BAZENS	11,3
	DAMAZAN - AMBRUS	7,6
	BUZET-SUR-BAÏSE -VIANNE	14,3
Total 2 ^{ème} trimestre		60,6
3 ^{ÈME} TRIMESTRE	AIGUILLON	26,3
	PORT SAINTE MARIE-BAZENS	9,7
	DAMAZAN - AMBRUS	6
	BUZET-SUR-BAÏSE -VIANNE	12,9
Total 3 ^{ème} trimestre		54,9
4 ^{ÈME} TRIMESTRE	AIGUILLON	29,1
	PORT SAINTE MARIE-BAZENS	12,3
	DAMAZAN - AMBRUS	6,4
	BUZET-SUR-BAÏSE -VIANNE	14,1
Total 4 ^{ème} trimestre		61,9
TOTAL		235,9

Tableau 7 : Tonnages des déchets recyclables collectés sur ce secteur

		Papiers, Cartonnettes, briques alimentaires, emballages en plastique et en métal en mélange	
Communes	Population desservie	Tonnages collectés	Ratio kg/hab/an
AIGUILLON	3 032	110,1	36
PORT SAINTE MARIE-BAZENS	1 368	43,6	32
DAMAZAN - AMBRUS	867	26,4	30
BUZET-SUR-BAÏSE -VIANNE	1 525	55,8	36
TOTAL	6 792	235,9	35

Tableau 8 : Tonnages et ratio de collecte des déchets recyclables sur ce secteur

		Papiers, Cartonnettes, briques alimentaires, emballages en plastique et en métal en mélange		
Communes	Population desservie	Tonnages collectés	Taux d'évolution entre 2015 et 2016 (1)	Ratio kg/hab/an
AIGUILLON, AMBRUS, BAZENS, BUZET-SUR-BAÏSE, DAMAZAN, PORT-SAINTE-MARIE ET VIANNE	6 792	235,9	-5%	35

(1) Les tonnages du verre sur les trimestres 1 et 2 n'ont pas été comptabilisés sur l'année 2015 pour avoir un mode de collecte identique entre les deux années

Tableau 9 : Tonnages et ratio de collecte des déchets recyclables sur ce secteur

ZONE 2 : BARBASTE ET LAVARDAC (avant la réorganisation de la collecte) ET ZONE 3 : NERAC, BRUCH, SAINT-LAURENT, THOUARS-SUR-GARONNE ET XAINTRAILLES

Périodes	Communes	Papiers	Cartonnettes	Briques alimentaires, emballages en plastique et en métal	Verre	Total
1 ^{ER} TRIMESTRE	BARBASTE	5,1	3	3,1	6,7	18
	LAVARDAC	5,7	5	3,6	6,6	20,9
	NERAC - BRUCH - THOUARS SUR GARONNE - XAINTRAILLES - SAINT LAURENT	26,4	12,7	11,7	25,3	76
Total 1^{er} trimestre		37,2	20,7	18,4	38,6	114,9
2 ^{ÈME} TRIMESTRE	BARBASTE	5,7	2,9	2,8	7	18,4
	LAVARDAC	7,3	2,8	3,3	6,5	19,9
	NERAC - BRUCH - THOUARS SUR GARONNE - XAINTRAILLES - SAINT LAURENT	27,3	9,3	11,7	26,9	75,3
Total 2^{ème} trimestre		40,3	15	17,8	40,4	113,6
3 ^{ÈME} TRIMESTRE	NERAC - THOUARS SUR GARONNE - XAINTRAILLES - SAINT LAURENT	25,8	10,7	11,7	32,5	80,7
4 ^{ÈME} TRIMESTRE	NERAC - BRUCH - THOUARS SUR GARONNE - XAINTRAILLES - SAINT LAURENT	29,3	9	11,4	23,5	73,2
Total		132,6	55,4	59,3	135	382,3

Tableau 10 : Tonnages des déchets recyclables collectés sur ce secteur

Papiers		Cartonnettes, briques alimentaires, emballages en plastique et en métal		Verre		Total	
Tonnages collectés	Taux d'évolution entre 2015 et 2016 (1)	Tonnages collectés	Taux d'évolution entre 2015 et 2016 (1)	Tonnages collectés	Taux d'évolution entre 2015 et 2016 (1)	Tonnages collectés	Taux d'évolution entre 2015 et 2016(1)
132,6	+6%	114,7	+6%	135	+3%	382,3	+5%

(1) Les tonnages sur les communes de Barbast et de Lavardac sur les trimestres 3 et 4 n'ont pas été comptabilisés sur l'année 2015 pour avoir un mode de collecte identique entre les deux années

Tableau 11 : Evolution des tonnages des déchets recyclables collectés sur ce secteur

Communes	Population desservie	Papiers		Cartonnettes		Briques alimentaires, emballages en plastique et en métal		Verre		Total	
		Tonnages collectés	Ratio kg/hab/an	Tonnages collectés	Ratio kg/hab/an	Tonnages collectés	Ratio kg/hab/an	Tonnages collectés	Ratio kg/hab/an	Tonnages collectés	Ratio kg/hab/an
NERAC - BRUCH - THOUARS SUR GARONNE - XAINTRAILLES - SAINT LAURENT	5 489	108,8	19	41,7	7,6	46,5	8,5	108,2	19,7	305,2	55

Tableau 12 : Tonnages et ratios de collecte des déchets recyclables sur ce secteur

ZONE 2 : BARBASTE ET LAVARDAC APRES LA REORGANISATION DES COLLECTES

Périodes	Communes	Cartonnettes, Briques alimentaires, emballages en plastique et en métal
3 ^{EME} TRIMESTRE	BARBASTE - LAVARDAC	6,9
4 ^{EME} TRIMESTRE	BARBASTE - LAVARDAC	6,6
Total		13,5

Tableau 13 : Tonnages des déchets recyclables collectés après la réorganisation de la collecte sélective

632 tonnes de déchets recyclables ont été collectées en porte à porte

Collecte en point d'apport volontaire

▪ Points tri

Les déchets triés par les ménages sont déposés dans des lieux spécifiques, situés en des points répartis sur les communes.

Chaque point comprend au minimum 1 borne pour chacun des trois flux :

- verre ;
- Journaux/Magazines ;
- emballages légers.



Le nombre et l'emplacement de ces points conditionnent les performances. La norme préconisée est au minimum 1 point par tranche 300 habitants pour obtenir des résultats intéressants.

La collecte des points d'apport volontaire s'effectue en régie sur l'ensemble du territoire.

Ils sont vidés majoritairement une fois par semaine à l'aide d'un polybenne équipé d'un « bras-grue ».

Ils se répartissent comme suit :



C.C DU CONFLUENT	EMPLACEMENTS
AIGUILLON	Services Techniques, Rue Georges Sand
BAZENS	Au bourg
BOURRAN	Salle des fêtes Saint Brice
CLERMONT-DESSOUS	Fourtic (Parking en face de l'école) Saint Médard
DAMAZAN	Déchèterie
FREGIMONT	Route de Saint Salvy
GALAPIAN	Parking du bourg
LAGARRIGUE	Parking salle des fêtes
MONHEURT	Lieu-dit La gravière
NICOLE	Parking en face du cimetière
PORT-SAINTE-MARIE	Déchèterie
PUCH-D'AGENAIS	Voie communale 205, Lieu-dit Acacias (salle des fêtes)
RAZIMET	Salle des fêtes
SAINT-LEGER	Route du Cimetière
SAINT-LEON	A côté de la mairie
SAINT SALVY	Salle des fêtes
C.C DES COTEAUX DE L'ALBRET	EMPLACEMENTS
ANDIRAN	Au bourg
CALIGNAC	Chemin communal n°5 de Pérouat derrière la mairie
ESPIENS	Au bourg, Place de la tour
FIEUX	Parking du cimetière
FRANCESSAS	Déchèterie Route de Lasserre Boulevard du midi sur le terrain de pétanque
FRECHOU	Au bourg
LAMONTJOIE	Au bourg, Route d'Astaffort
MONCAUT	Rue du jeu de boules
MONCRABEAU	Parking de la salle de sport Bord de Baïse (à côté du pont)
MONTAGNAC-SUR-AUVIGNON	Au bourg, Rue des promenades

NOMDIEU	Route de Saumont D 294
SAINT-VINCENT-DE-LAMONTJOIE	Parking du cimetière, Lieu-dit Lasalle
SAUMONT	Au bourg
C.C DU MEZINAIS	EMPLACEMENTS
LANNES	Parking du cimetière
MEZIN	Parking du Collège Boulevard du Couloumé Déchèterie ZA de l'Ange
POUDENAS	Au bourg à côté de la salle des fêtes
REAUP-LISSE	Parking de la mairie de Réaup et de Lisse
SAINTE-MAURE-DE-PEYRIAC	Parking du cimetière
SAINT-PE-SAINT-SIMON	Lieu-dit les Tarrits, entrée du village
SOS	Lieu-dit Laprade, Rue des Capots Meylan (derrière salle des fêtes)
C.C DU CANTON DE PRAYSSAS	EMPLACEMENTS
COURS	Cimetière
GRANGES-SUR-LOT	Salle des fêtes
LACEPEDE	Parking du cimetière
LAUGNAC	Au bourg, place André Pédoussaut
LUSIGNAN-PETIT	Croix de Félix
MADAILLAN	Parking de la mairie
MONTPEZAT	Place de la libération
PRAYSSAS	Déchèterie Parking des halles
SAINT-SARDOS	Au bourg
SEMBAS	Parking du cimetière
C.C DU VAL D'ALBRET	EMPLACEMENTS
BARBASTE	Rue Jean Jacques Rousseau (à côté de la caserne des pompiers) Rue Duprat Déchèterie ZA de Comblat Lauseignan (Au bourg)
BRUCH	Allée du True (Ateliers municipaux)
BUZET-SUR-BAÏSE	Capitainerie
FEUGAROLLES	Rue de la gare
LASSERRE	En face de la mairie
LAVARDAC	Lieu-dit la tuilerie Route de Vianne Place du Forail (à côté de la salle des fêtes) Avenue des Grands Champs (à côté du cimetière)
MONGAILLARD	Au bourg
MONTESQUIEU	Lieu-dit Barolles
NERAC	Déchèterie Place des courses Cimetière place du Forail Parking Leader Price, route de Lavardac
POMPIEY	Au bourg
SAINT LAURENT	Ateliers municipaux
THOUARS-SUR-GARONNE	Route de la plaine, terrain de tennis
VIANNE	Chemin du Marcon (complexe sportif) Jardin Jean Moulin
XAINTRAILLES	Au bout de la Rue Pigeon blanc, route de Buzet

Tableau 14 : Emplacements des points tri sur le territoire du SMICTOM LGB

La cartographie de ces emplacements est consultable sur le site internet du Syndicat à l'adresse suivante : <http://www.smictomlgb.fr/fr/le-tri/les-consignes-de-tri/les-dechets-recyclables-en-point-dapport-volontaire.html>.

▪ **Bornes à verre**

Lors de la réorganisation de la collecte sélective en porte à porte, des bornes à verre ont été installées.

Ainsi, en plus des points tri, les habitants disposent d'un point de dépôt du verre à proximité de leur domicile ou sur un chemin emprunté régulièrement.



C.C DU CONFLUENT	EMPLACEMENTS
AIGUILLON	Avenue Lattre de Tassigny (terrain de pétanque), Rue Rabelais, Lieu-dit Pélagat (en face du cimetière), Rue de la Résistance, Sainte Radegonde (à côté de l'ancienne église), Place d'Arcole, Allée Charles de Gaulle (à côté du lycée), Résidence Bernafort, Résidence Lalanne, Résidence la Cibaillère, Rue de Saint-Maur, Avenue du Maréchal Joffre
AMBRUS	A côté de la mairie
BAZENS	Tivoli
DAMAZAN	Boulevard de la République (salle Gilbert Cabaré) Rue du Mesnil les Hurlus (derrière le café du midi) Boulevard du Général de Gaulle
PORT-SAINTE-MARIE	Esplanade Saint Clair (Salle Saint Clair) Voie communale n°2 (Pont noir)
C.C DU VAL D'ALBRET	EMPLACEMENTS
BUZET-SUR-BAÏSE	Rue du Ruisseau de la paix (Salle polyvalente) Boulevard de la République (Parking du marché) Rue Maurice Luxembourg (Parking de l'église)
LAVARDAC	Avenue de la gare Rue de la Cale
VIANNE	Calezun

Tableau 15 : Emplacements des bornes à verre

▪ **Tonnages collectés**

1 966 tonnes de déchets recyclables ont été collectées en apport volontaire (1 783 tonnes en 2015), répartit de la manière suivante :

Points tri zone nord

	Papiers	Cartonnettes, Briques alimentaires, emballages en plastique et en métal	Verre	Total
JANVIER	17,6	8,4	45,9	71,9
FEVRIER	14,9	8,4	32,8	56,1
MARS	15,3	8,7	29,1	53,1
AVRIL	12,5	6,6	32,7	51,8
MAI	13,6	9,5	29	52,1
JUIN	17,3	9,1	46,6	73
JUILLET	18,5	8,6	41,3	68,4
AOUT	14,2	10,8	62,1	87,1
SEPTEMBRE	15,2	8,4	35,6	59,2
OCTOBRE	18,8	9	37,5	65,3
NOVEMBRE	13,4	8	29,9	51,3
DECEMBRE	18,6	7,7	31,1	57,4
TOTAL	189,9	103,2	453,6	746,7

Tableau 16 : Tonnages des déchets recyclables collectés en points tri zone nord

Points tri zone sud

	Papiers	Cartons, Briques alimentaires, emballages en plastique et en métal	Verre	Total
JANVIER	25,6	13,7	49,7	89
FEVRIER	28,4	13,3	37,4	79,1
MARS	30,3	14,4	45,9	90,6
AVRIL	32,2	14,9	57,9	105
MAI	37,3	15,4	42,9	95,6
JUIN	36,3	15,3	43	94,6
JUILLET	34	15,6	55,3	104,9
AOUT	32,7	21,2	89	142,9
SEPTEMBRE	35,8	15,7	64,4	115,9
OCTOBRE	41,7	15	47,9	104,6
NOVEMBRE	34,1	14,6	45,3	94
DECEMBRE	43,5	14,9	44,8	103,2
TOTAL	411,9	184	623,6	1219,4

Tableau 17 : Tonnages des déchets recyclables collectés en points tri zone sud

Verre			
Population desservie	Tonnages collectés	Taux d'évolution entre 2015 et 2016	Ratio kg/hab/an
36 523	1 077,2	+18%	29,5

Les performances de collecte du verre sont beaucoup plus importantes en apport volontaire (29,5kg/hab/an) qu'en porte à porte (19,7kg/hab/an).

Tableau 18 : Tonnage, évolution et performances de collecte du verre en apport volontaire

Population desservie	Papiers			Cartonnettes, briques alimentaires, emballages en plastique et en métal			Total		
	Tonnages collectés	Taux d'évolution entre 2015 et 2016	Ratio kg/hab/an	Tonnages collectés	Taux d'évolution entre 2015 et 2016	Ratio kg/hab/an	Tonnages collectés	Taux d'évolution entre 2015 et 2016	Ratio kg/hab/an
29 731	601,8	+1,5%	20,2	287,2	+3,7%	9,7	889	+2,2%	29,9

Tableau 19 : Tonnages, évolutions et performances de collecte des papiers et des emballages recyclables en apport volontaire

c. Centre de tri

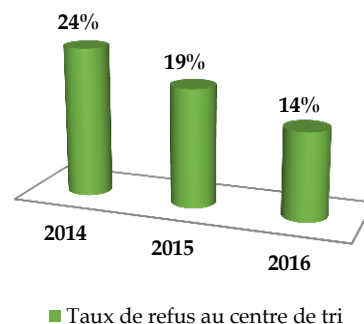
Une fois collectés, les déchets recyclables sont acheminés au centre de tri de Nicole, géré par la SEML du Confluent.



Stock des déchets recyclables au centre de tri (janv 2016)	Tonnage des déchets recyclables entrants sur le centre de tri	Tonnages des refus de tri - Centre de tri	Taux de refus - Centre de tri	Tonnage des déchets recyclables expédiés (avec tri)	Total des Tonnages des déchets recyclés	Taux de refus
10	620,7	84	14%	476,7	2 927,8	3%

Tableau 20 : Bilan sur le tri des déchets recyclables

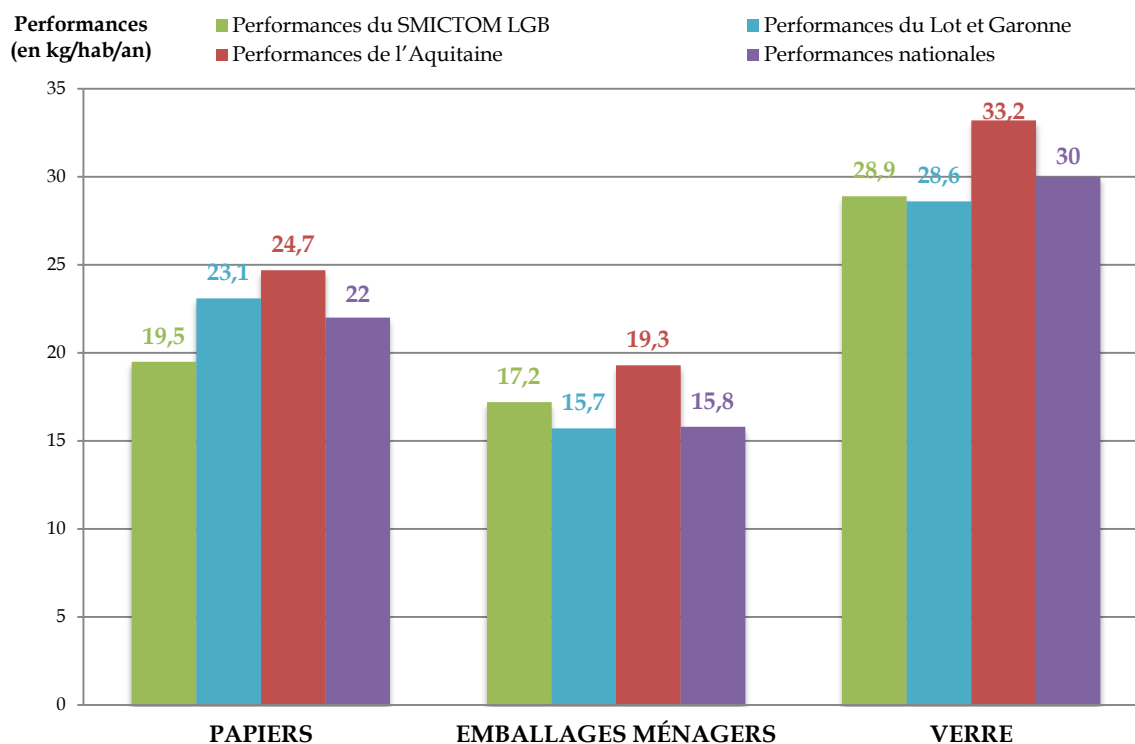
Le taux de refus sur le centre de tri est en diminution (14% en 2016 contre 19% en 2015).



▪ **Performances de tri**

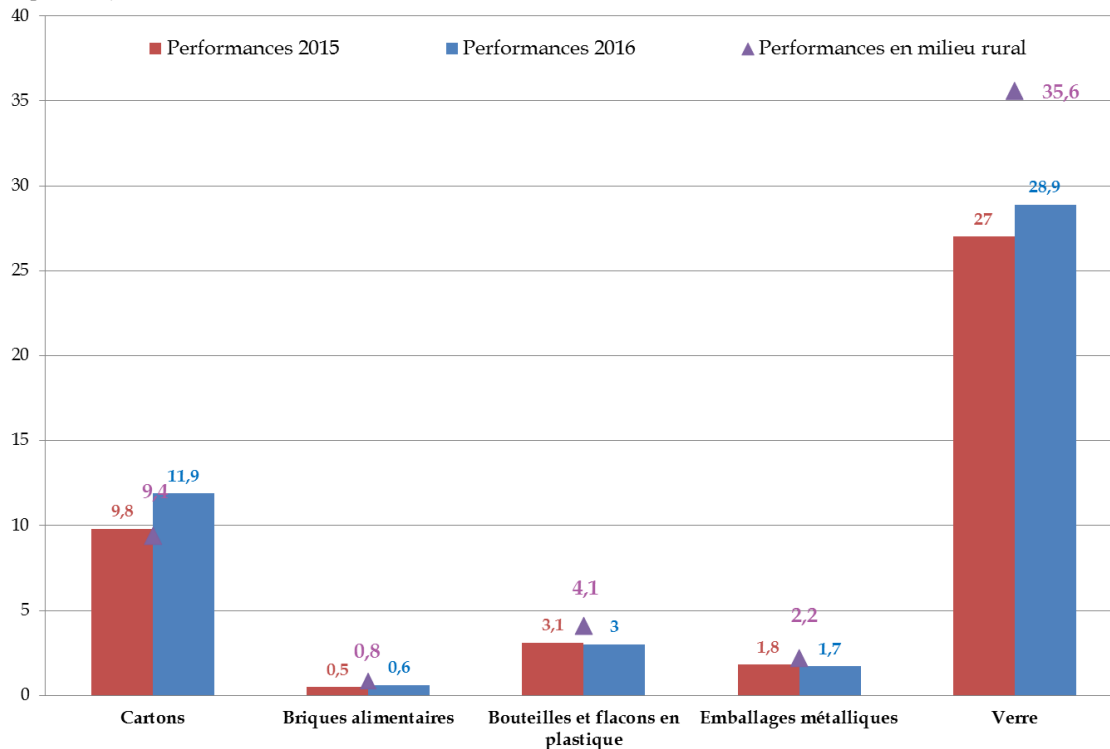
	2015			2016		
	Tonnages	Population	Performances (kg/hab/an)	Tonnages	Population	Performances (kg/hab/an)
PAPIERS	844,8	44 516	19	870,1	44 612	19,5
EMBALLAGES MENAGERS	674,7	44 516	15,1	769,7	44 612	17,2
Cartons (cartonnettes + cartons des déchèteries)	435,8	44 516	9,8	532,8	44 612	11,9
Briques alimentaires	21,4	44 516	0,5	25,3	44 612	0,6
Bouteilles et flacons en plastique	136,1	44 516	3,1	135,7	44 612	3
Emballages métalliques	81,5	44 516	1,8	75,9	44 612	1,7
Verre	1 201,1	44 516	27	1 288	44 612	28,9
Total	2 720,7	44 516	61,1	2 927,8	44 612	65,6

Tableau 21 : Evolution des tonnages et des performances de tri



Graphique 3 : Comparaison des performances de tri du Syndicat avec le niveau départemental, régional et national (Source Eco-emballages et Ecofolio - données 2014)

Performances
(en kg/hab/an)



Graphique 4 : Evolution des performances de tri

Les performances de tri du SMICTOM LGB sont similaires aux performances moyennes des autres collectivités en milieu rural sauf pour le verre. Elles sont en progression par rapport à l'année 2015 (+1,9 kg/hab/an pour le verre et +2,1 kg/hab/an pour les cartons).

Filières de recyclage

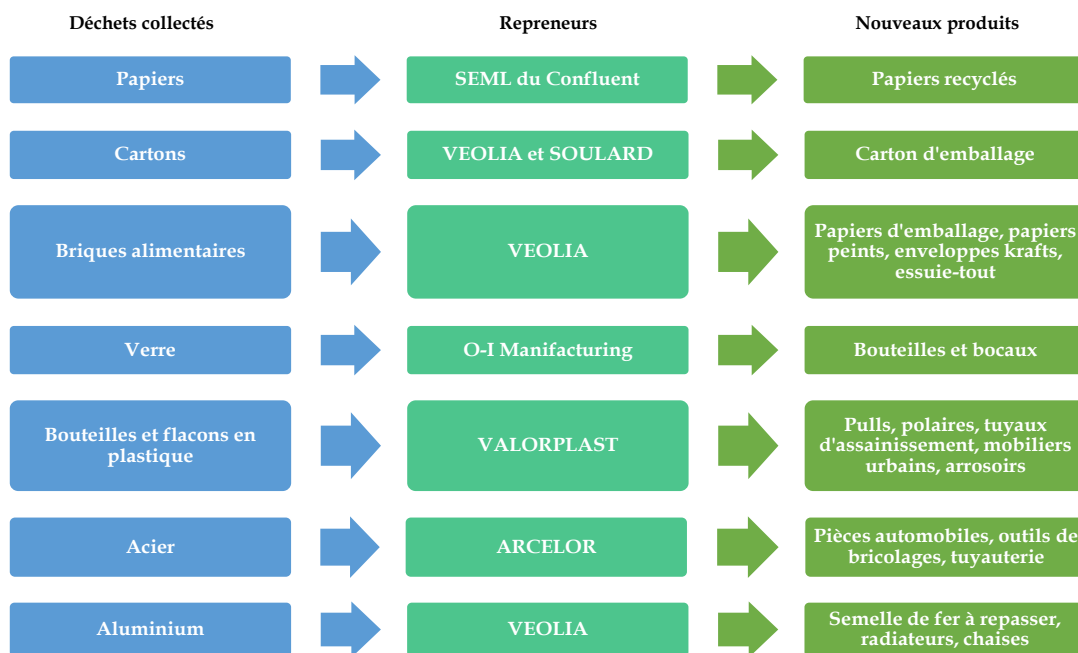


Figure 8 : Les filières de recyclage

Les Eco-organismes

Le contrat avec Eco-emballages :

Eco-emballages est une société agréée par l'Etat pour organiser, superviser et accompagner la collecte et le tri des emballages ménagers en France.

A ce titre, elle perçoit des contributions financières des entreprises qui conditionnent, distribuent, importent ou mettent sur le marché des produits emballés destinés à la consommation des ménages, afin d'aider financièrement et techniquement les collectivités compétentes pour la collecte et le recyclage.

Le SMICTOM LGB a signé pour 6 ans un contrat « barème E » avec cet organisme, encadrant les filières de recyclage du verre, du carton, du plastique, de l'acier et de l'aluminium.

Ce contrat permet au Syndicat de bénéficier d'un soutien financier sur :

- La collecte sélective, qui tient compte des performances de tri des habitants ;
- Les actions de communication auprès des citoyens pour l'optimisation des collectes sélectives.

La convention avec Ecofolio :

Ecofolio est une société privée agréée par l'Etat pour la collecte des imprimés papiers distribués gratuitement aux particuliers, quelles que soient leur nature et leur fonction.

Dans ce cadre, Ecofolio perçoit des contributions de ses adhérents pour soutenir financièrement les collectivités engagées dans la collecte et la valorisation des papiers.

Le SMICTOM LGB a signé une convention avec cet éco-organisme dans le cadre de la collecte sélective des Journaux/Magazines.

Ainsi Ecofolio, sur justificatif de recyclage des repreneurs, apporte au SMICTOM LGB un soutien financier pour le tri et le recyclage des déchets.

3. COLLECTE DES DECHETS VERTS

a. Définition

Les **déchets verts** sont des **résidus d'origine végétale** issus de l'activité de **jardinage des particuliers**. Il s'agit principalement de feuilles mortes, de fleurs fanées, de tailles de haie, de mauvaises herbes et de tontes de pelouse.



b. Organisation de la collecte



Elle est assurée en porte à porte en zone pavillonnaire sur les communes d'Aiguillon, Barbaste, Lavardac, Nérac, Port Sainte Marie et Vianne. Elle s'effectue en régie.

Les déchets verts sont collectés **uniquement** dans des bacs de 240 litres spécifiques.

c. Fréquences et jours de collecte

Les collectes des déchets verts en porte à porte ont été effectuées dans les conditions suivantes :

- 1 collecte mensuelle en janvier, février et décembre ;
- 2 collectes par mois le reste de l'année.

Les jours de collecte ont été les suivants :

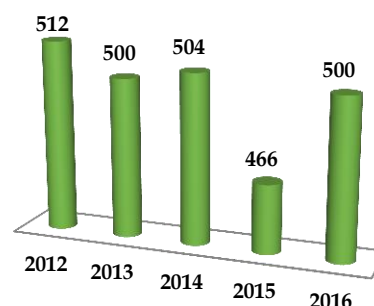
		Jours de collecte				
		Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
CC DU CONFLUENT						
AIGUILLON						
PORT-SAINTE-MARIE						
C.C DU VAL D'ALBRET						
BARBASTE						
LAVARDAC						
NERAC	Secteur 1					
	Secteur 2					
VIANNE						

Tableau 22 : Jours de collecte des déchets verts en porte à porte

Des **calendriers** spécifiant les jours et les fréquences de collecte des déchets verts sur chacune des communes, ont été réalisés par le SMICTOM LGB. Ils ont été transmis aux Communautés de Communes et aux communes concernées et **mis en accès sur le site internet du Syndicat**.

d. Tonnages collectés

500 tonnes de déchets verts ont été collectées.



■ Tonnages des déchets verts collectés en porte à porte

	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	TOTAL
AIGUILLON - PORT SAINTE MARIE	2,3	2,5	7,9	10,4	10,9	17,1	6,9	5,3	6,1	8,1	11,8	3,6	92,9
VIANNE - BARBASTE - NERAC - LAVARDAC	9,4	12,2	43,8	49,2	60,5	55,2	34,7	25,9	32,4	27,8	39,3	17	407,4
TOTAL	11,7	14,7	51,7	59,6	71,4	72,3	41,6	31,2	38,5	35,9	51,1	20,6	500,3

Tableau 23 : Tonnages des déchets verts collectés en porte à porte

e. Le traitement

Les déchets verts collectés en porte à porte sont acheminés vers des filières de compostage. Pour le secteur nord, ils sont acheminés vers la plateforme de compostage de Caubeyres qui est gérée par les jardins d'Aquitaine tandis que pour le secteur sud, ils sont traités sur la plateforme de Durance, exploitée par SEDE Environnement.



4. COLLECTE DES TEXTILES, LINGES ET CHAUSSURES

Cette collecte concerne tous les Textiles d'habillement, le Linge de maison et les Chaussures (TLC).



a. Consignes de tri

A DÉPOSER DANS DES SACS FERMÉS DE 50 LITRES MAXIMUM

**TOUS VOS TEXTILES, LINGE DE MAISON ET CHAUSSURES
MÊME USÉS OU DÉCHIRÉS**



**VÊTEMENTS
Propres et secs :**
manteaux, robes, pantalons,
pulls, bonnets, chaussettes,...



**CHAUSSURES
liées par paires**



**LINGE DE MAISON
propres et secs :**
torchons, nappes, draps,
rideaux,...



**PETITE
MAROQUINERIE :**
sacs à mains, ceinture,...



ATTENTION !



NE PAS DÉPOSER dans les bornes :

- Les articles humides
- Les textiles souillés par de la peinture, de la graisse ou du solvant

b. Organisation de la collecte



Elle s'effectue en apport volontaire par le biais de bornes.

Cette collecte a débuté par l'installation des premières bornes dans les déchèteries, puis s'est rapidement étendue à l'ensemble du territoire.

A cet effet, deux conventions ont été signées. Une avec l'entreprise à but socio-économique « Le Relais » et l'autre avec l'éco-organisme « Eco TLC ».

« Le Relais » assure **gratuitement la mise en place, l'entretien et la collecte des bornes de tri** (hebdomadaire ou selon le remplissage).

L'éco-organisme « Eco TLC » est quant à lui, agréé par les pouvoirs publics pour percevoir des éco contributions versées par les metteurs en marché afin de gérer les produits en fin de vie.

Ces sommes sont utilisées pour :

- Dresser un état des activités de récupération et de valorisation des TLC ;
- Soutenir financièrement les opérateurs de tri industriel ;
- Encourager le développement de produits éco-conçus ;
- Accompagner les Collectivités Territoriales dans leurs actions de communication.

c. Tonnages collectés

119 tonnes de textiles ont été collectées (dont 28,4 tonnes en déchèterie) contre 112 tonnes en 2015, soit une performance de 2,7 kg/hab/an.

Elles se répartissent de la manière suivante :

C.C DU CONFLUENT	EMPLACEMENTS	Date d'installation de la borne	Tonnages collectés 2015	Tonnages collectés 2016
AIGUILLON	Services techniques – Rue Georges Sand Parking Intermarché	18/04/2012	2,4	4,1
		07/03/2012	6,6	6,2
BOURRAN	Salle des fêtes	20/04/2012	3,2	2,4
DAMAZAN	Déchèterie	10/01/2012	3,8	4,1
PORT-SAINTE-MARIE	Parking Intermarché Déchèterie	05/04/2012	4,6	5,4
		10/01/2012	4,2	3,6
RAZIMET	Salle des fêtes	15/05/2012	2,2	2,6
SAINT LEON	Centre communal	02/01/2013	2,4	2
SAINT PIERRE DE BUZET	Salle des fêtes	09/05/2012	0,6	0,7

C.C DES COTEAUX DE L'ALBRET	EMPLACEMENTS	Date d'installation de la borne	Tonnages collectés 2015	Tonnages collectés 2015
ANDIRAN	Au bourg	05/04/2012	1,4	1,5
CALIGNAC	Parking mairie	05/07/2012	1,9	1,6
FIEUX	Parking du cimetière	05/04/2012	1,1	0,9
FRANCESCAS	Déchèterie	06/01/2012	1,3	1,5
FRECHOU	Au bourg	05/04/2012	0,6 ⁽¹⁾	
LAMONTJOIE	Au bourg	05/04/2012	2	2,3
MONCAUT	Lieu-dit Fonbilan	21/11/2012	2	1,9
MONCRABEAU	Parking Salle des sports	05/04/2012	1	1,5
MONTAGNAC-SUR-AUVIGNON	Rue des promenades	21/11/2012	1,3	1,3
NOMDIEU	Lieu-dit Castera	05/04/2012	1,6	1,3
SAUMONT	Au bourg	11/05/2012	1,4	1,3
C.C DU MEZINAIS	EMPLACEMENTS	Date d'installation de la borne	Tonnages collectés 2015	Tonnages collectés 2015
MEZIN	Parking collège Déchèterie	05/04/2012	4	4,9
		10/01/2012	1,5	1,8
SOS	Rue des Capots	05/04/2012	2,2	2
C.C DU CANTON DE PRAYSSAS	EMPLACEMENTS	Date d'installation de la borne	Tonnages collectés 2015	Tonnages collectés 2016
LAUGNAC	Au bourg place André Pédoussaut	20/04/2012	3,1	2,5
MADAILLAN	Parking de la mairie	19/04/2012	0,6 ⁽¹⁾	
MONTPEZAT	Place de la libération	20/04/2012	2,4	2,7
PRAYSSAS	Déchèterie	10/01/2012	2,5	2,6
SAINT-SARDOS	Au bourg	10/05/2012	0,5 ⁽¹⁾	
C.C DU VAL D'ALBRET	EMPLACEMENTS	Date d'installation de la borne	Tonnages collectés 2015	Tonnages collectés 2016
BARBASTE	Boulevard Jean Jacques Rousseau Déchèterie	05/04/2012	4,3	5,6
		06/01/2012	4	5,8
BRUCH	Atelier municipal	05/04/2012	2,9	2,2
BUZET SUR BAÏSE	Salle des fêtes	05/04/2012	2,4	3
FEUGAROLLES	Salle des fêtes	05/04/2012	3	3,8
LASSERRE	En face de la mairie	05/04/2012	0,2 ⁽¹⁾	
LAVARDAC	Lieu-dit La Prade Super U	05/04/2012	3,1	3,5
		01/09/2016		0,5
MONTESQUIEU	Lieu-dit Barolles	11/05/2012	2,7	2,4
NERAC	Place du Foinil Déchèterie Magasin Uni Vert Station d'épuration Secours populaire	05/04/2012	9,2	8,3
		06/01/2012	8	9
		13/01/2013	1,2	1,8
		12/06/2015	1,8	3,1
		01/11/2016		0,5
POMPIEY	Parking de la mairie	05/04/2012	1,3	1,1
SAINT LAURENT	Ecole	05/04/2012	1,2	1,7
THOUARS-SUR-GARONNE	Route de la plaine de tennis	09/05/2012	0,3 ⁽¹⁾	
VIANNE	Ecole	05/04/2012	4	3,7
TOTAL			112	118,7

(1) Le relais a décidé de supprimer cet emplacement en juillet 2015

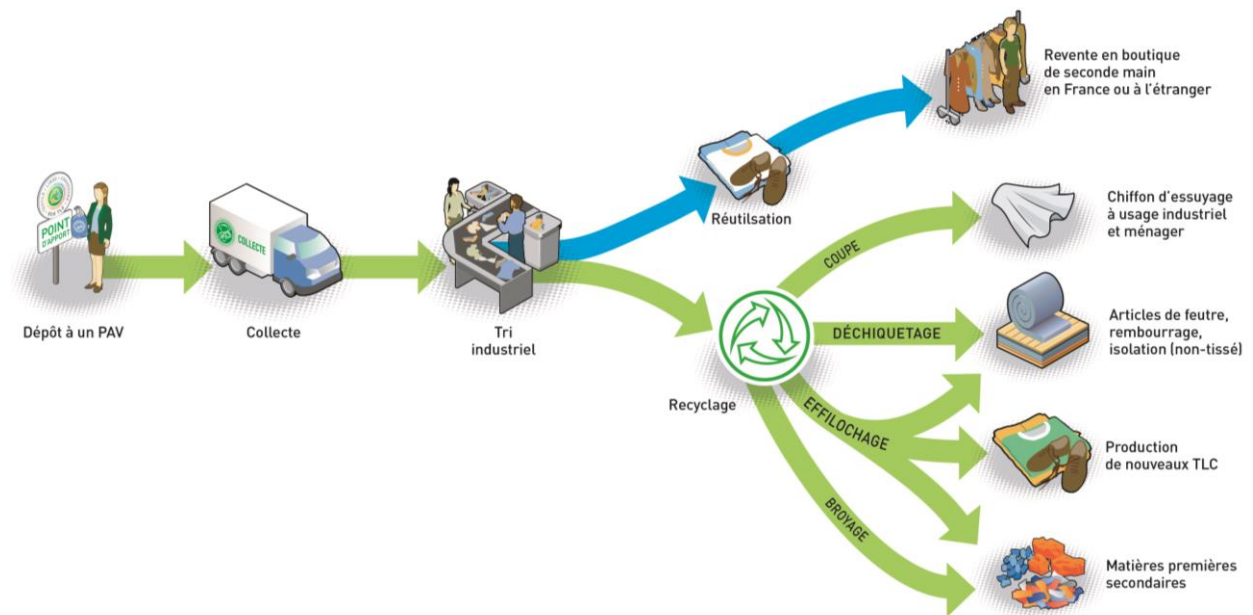
Tableau 24 : Tonnages des textiles collectés en apport volontaire

La cartographie de ces emplacements est consultable à l'adresse suivante : <http://www.lafibredutri.fr/carto>.

Pour visualiser les emplacements, il suffit d'entrer un code postal ou le nom d'une commune

d. Traitement

Une fois collectés, les textiles sont triés manuellement selon leur genre, leur qualité ou leur matière en vue d'être réutilisés ou recyclés.



Seuls 8 % des articles ne sont pas réutilisables (du fait de leur état) ni recyclables (du fait de leur matière). Ils sont alors détruits par des entreprises spécialisées, à la charge du Relais.

5. GESTION DES DÉCHÈTERIES



Les **déchèteries** sont des **espaces clos, aménagés et gardiennés** où les **habitants** du territoire du SMICTOM LGB peuvent **déposer les déchets qui ne sont pas collectés avec les ordures ménagères en raison de leur volume, de leur poids ou de leur nature.**

a. Un réseau de 7 déchèteries

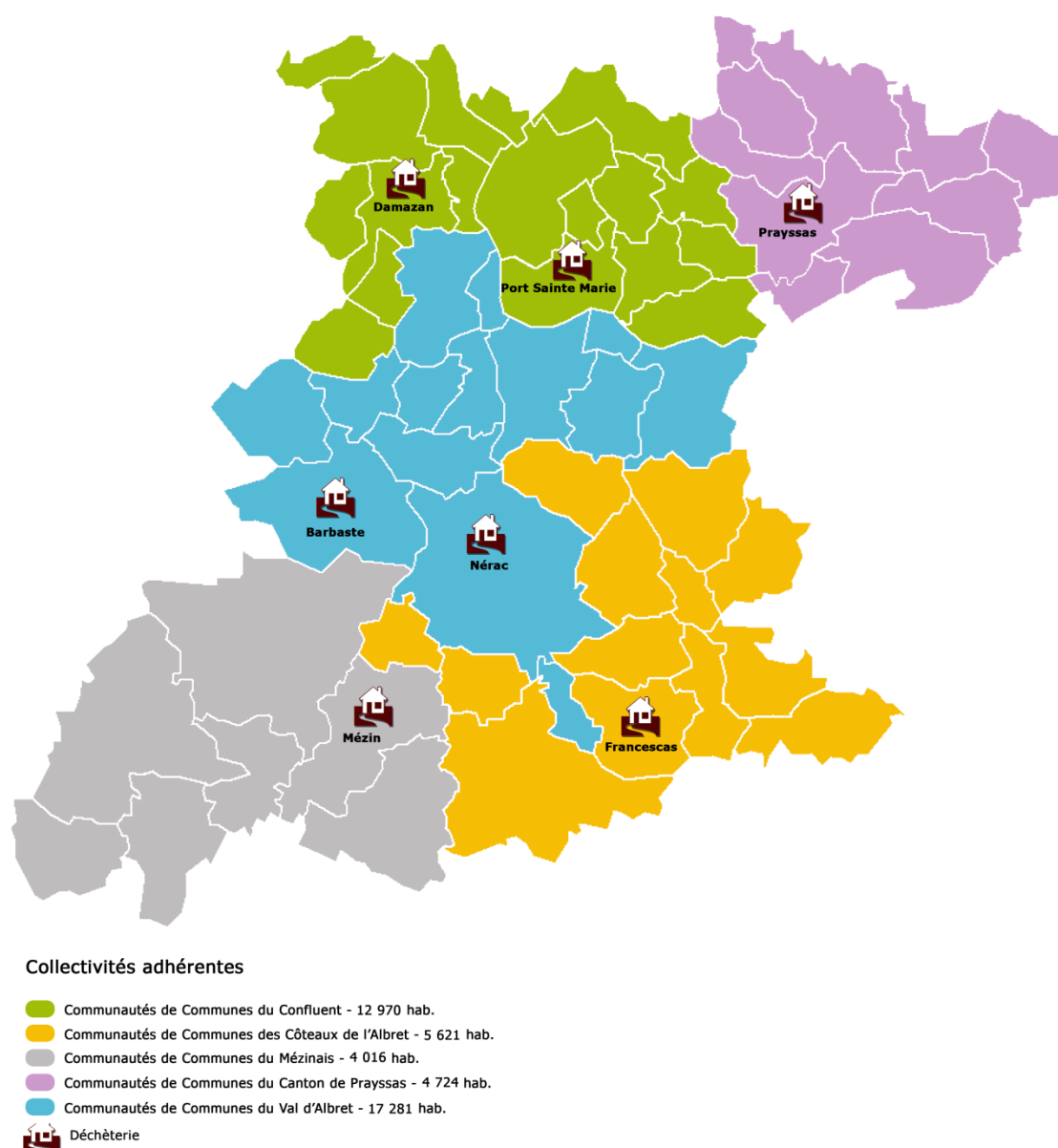
















Figure 9 : Le réseau des déchèteries

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
BARBASTE	Fermé	9h - 12h 13h30 - 17h	13h30 - 17h	9h - 12h 13h30 - 17h	9h - 12h 13h30 - 17h	9h - 12h 13h30 - 17h
DAMAZAN	Fermé	9h - 12h	Fermé	9h - 12h 13h30 - 17h	9h - 12h	9h - 12h 13h30 - 17h
FRANCESSAS	Fermé	9h - 12h	Fermé	13h30 - 17h	9h - 12h	13h30 - 17h
MEZIN	Fermé	13h30 - 17h	9h - 12h	9h - 12h	13h30 - 17h	9h - 12h
NERAC	9h - 12h 13h30 - 17h	9h - 12h 13h30 - 17h	9h - 12h 13h30 - 17h	9h - 12h 13h30 - 17h	9h - 12h 13h30 - 17h	9h - 12h 13h30 - 17h
PORT SAINTE MARIE	13h30 - 17h	13h30 - 17h	9h - 12h 13h30 - 17h	Fermé	9h - 12h 13h30 - 17h	9h - 12h 13h30 - 17h
PRAYSSAS	Fermé	13h30 - 17h	13h30 - 17h	13h30 - 17h	13h30 - 17h	9h - 12h 13h30 - 17h

Tableau 25 : Horaires d'ouverture des déchèteries









b. Consignes de tri

LES DÉCHETS ACCEPTÉS EN DÉCHÈTERIE

LES MÉTAUX  Objets exclusivement métalliques : radiateurs, cadres de vélo, mobilier en métal, ...	LES CARTONS  Tous les cartons d'emballage secs, vidés et pliés.	LES DÉCHETS VERTS  Feuilles, tontes de pelouses, tailles de haies, petits élagages, branchages, ...	LES GRAVATS  Déchets inertes et matériaux de démolition : béton, parpaings, briques, tuiles, ciment, ...
LE BOIS  Palettes, planches, caisses, meubles ou agglomérés, ...	LES ENCOMBRANTS  Ensemble des déchets pour lesquels il n'existe pas de filières de recyclage : Revêtements de sols, ...	LES HUILES DE VIDANGE  Huiles minérales usagées des véhicules des particuliers	LES HUILES ALIMENTAIRES  Huiles végétales (arachide, olive, colza, tournesol, ...) utilisées pour les cuissons et les fritures.
LE TEXTILE  Dans des sacs fermés de 50 L maximum : vêtements, chaussures, petite maroquinerie (sacs à main, ceintures, ...) et linge de maison.	LES DÉCHETS DANGEREUX DES MÉNAGES  Acides, bases, peintures, colles, vernis, solvants, produits phytosanitaires, radiographies, ...	LES PILES ET BATTERIES  Toutes les piles, batteries sèches et batteries des véhicules (automobiles, motos, ...)	LES DÉCHETS D'ACTIVITÉS DE SOINS À RISQUES INFECTIEUX  Pour les particuliers en automédication : déchets piquants, coupants et tranchants (aiguilles, seringues, bandelettes, ...)
LES LAMPES  Néons, lampes fluocompactes et lampes à LED.	LES DÉCHETS D'ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES ET ÉLECTRONIQUES		LES DÉCHETS D'ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES ET ÉLECTRONIQUES  Ecrans (téléviseurs, moniteurs, écrans informatiques, ...)

Vous disposez également d'un point tri pour déposer tous les déchets recyclables (journaux, magazines, bouteilles et flacons en plastique, emballages métalliques, briques alimentaires, cartonnets, bouteilles, pots et bocaux en verre).

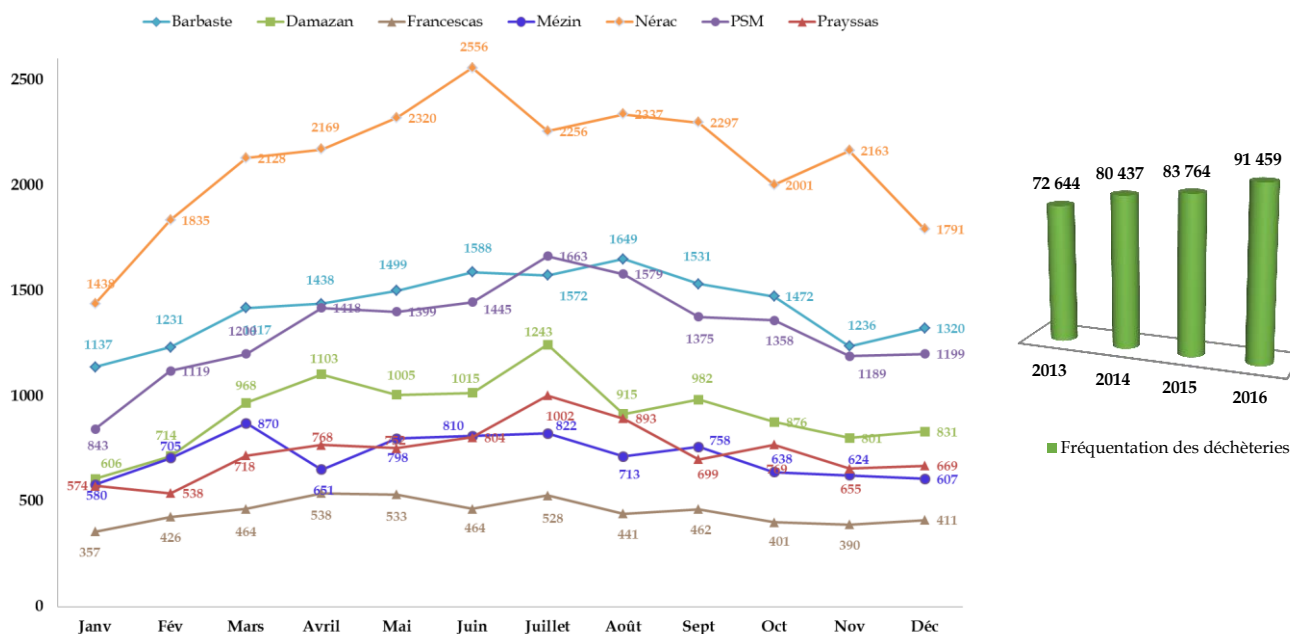
LES DÉCHETS REFUSÉS EN DÉCHÈTERIE

 Ordures ménagères	 Déchets putrescibles (hors déchets verts)	 Plastiques agricoles	 Pneumatiques	 Déchets à base d'amiante	 Bouteilles de gaz	 Extincteurs	 Médicaments
---	---	--	--	--	--	---	---

Par mesure de sécurité, le gardien de la déchèterie peut refuser tout autre déchet susceptible de porter atteinte aux personnes ou aux biens.

c. Fréquentation des déchèteries

Les déchèteries du SMICTOM LGB ont accueilli près de 92 000 visiteurs soit plus de 7 500 visiteurs par mois répartis de la manière suivante :

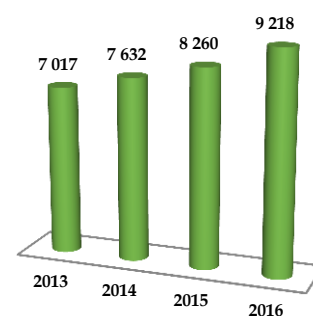


Graphique 5 : Evolution de la fréquentation des déchèteries pendant l'année 2016

d. Tonnages collectés

9 218 tonnes de déchets ont été reçues en déchèterie, soit une performance de collecte de 206 kg/hab/an (185 kg/hab/an en 2015).

Les performances de collecte ont augmenté de plus de 11% entre 2015 et 2016.



■ Tonnages collectés en déchèterie

Parallèlement à la fréquentation, les tonnages collectés en déchèterie augmentent chaque année, depuis 2013.

	Déchèterie de Barbaste	Déchèterie de Damazan	Déchèterie de Francescas	Déchèterie de Mézin	Déchèterie de Nérac	Déchèterie de Port Sainte Marie	Déchèterie de Prayssas	Total
METAUX	73,3	42,8	25	43,5	106,9	80,6	49,1	421,2
CARTONS	54,3	40,1	12,8	34,4	130,6	51,7	33,8	357,7
DECHETS VERTS	410,1	264,2	112,1	145	741,8	443,6	208,8	2 325,6
GRAVATS	547,6	255,2	144,8	104,6	656,3	394,9	227,3	2 330,7
BOIS	227,3	101,8	55,1	96,8	296	233,8	118,5	1 129,3
MOBILIER USAGÉ		55,8			148,2			204
TOUT-VENANT	337,4	240,8	94,6	177,7	466,5	411,4	200,5	1 928,9
HUILES DE VIDANGE	1,4	1,7	0,9	0,9	3,5	4,6	2,1	15,1
HUILES ALIMENTAIRES	0,2	0,9	0,1	0,2	0,6	0,4	0,4	2,8
TEXTILES	5,8	4,1	1,5	1,8	9	3,6	2,6	28,4
LAMPES	0,6							0,6
DECHETS D'EQUIPEMENTS ELECTRIQUES ET ELECTRONIQUE (DEEE)	66,7	47	26,2	38,7	105,9	85,7	44	414,2
BATTERIES	2	2,5	0,1	1,1	1,8	2,2	1,9	11,6
PILES	3,1							3,1
DECHETS MENAGERS SPECIAUX (DMS)	2,8	3,4	0,9	0,8	5,6	5,6	2,6	21,7
DECHETS D'ACTIVITES DE SOINS A RISQUES INFECTIEUX (DASRI)	0,1	0,06	0	0,035	0,02	0,08	0,08	0,38
RADIOGRAPHIES	0,3							0,3
LAINE DE VERRE	12,1	10						22,1
TOTAL								9 217,7

Tableau 26 : Tonnages des déchets collectés en déchèterie

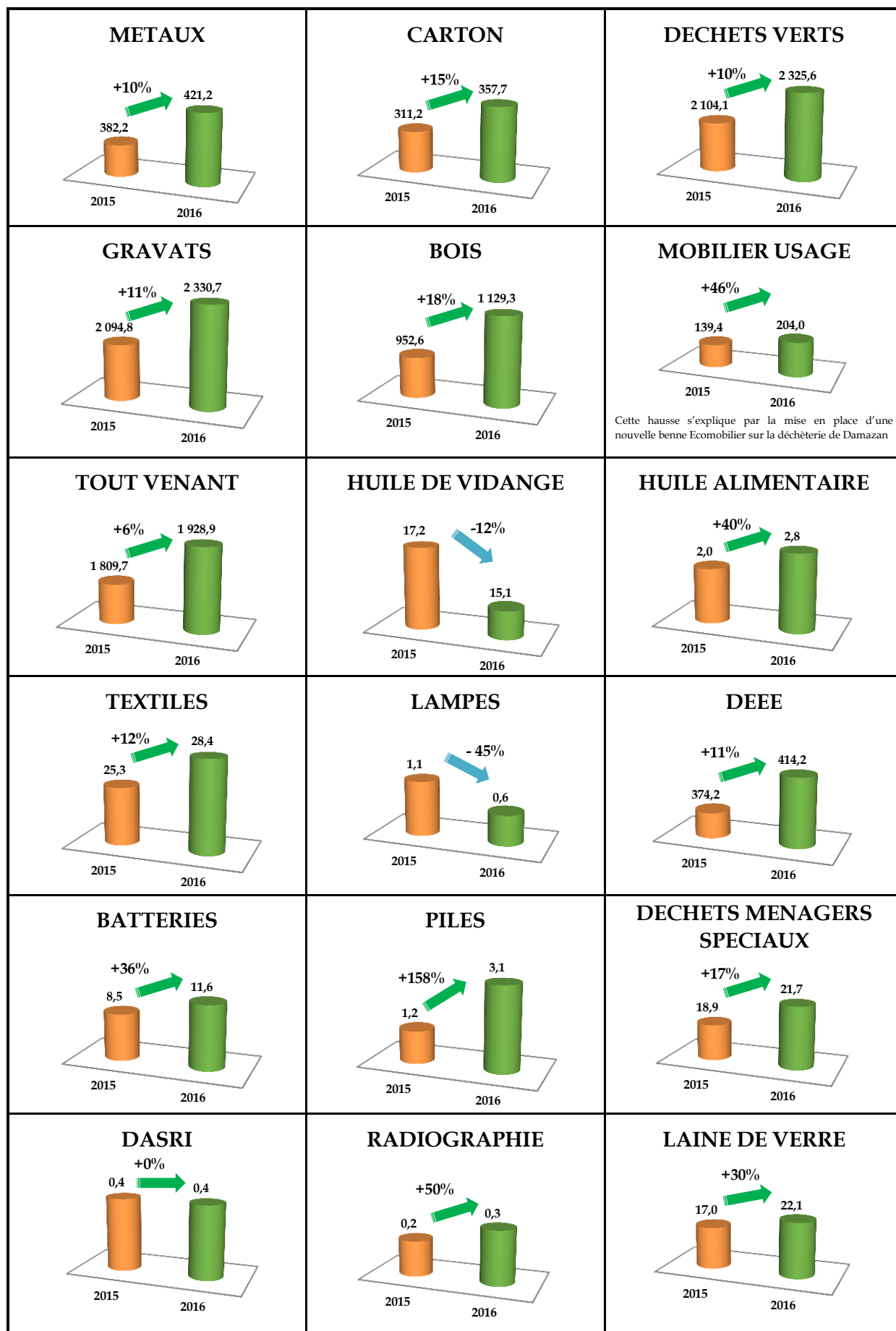
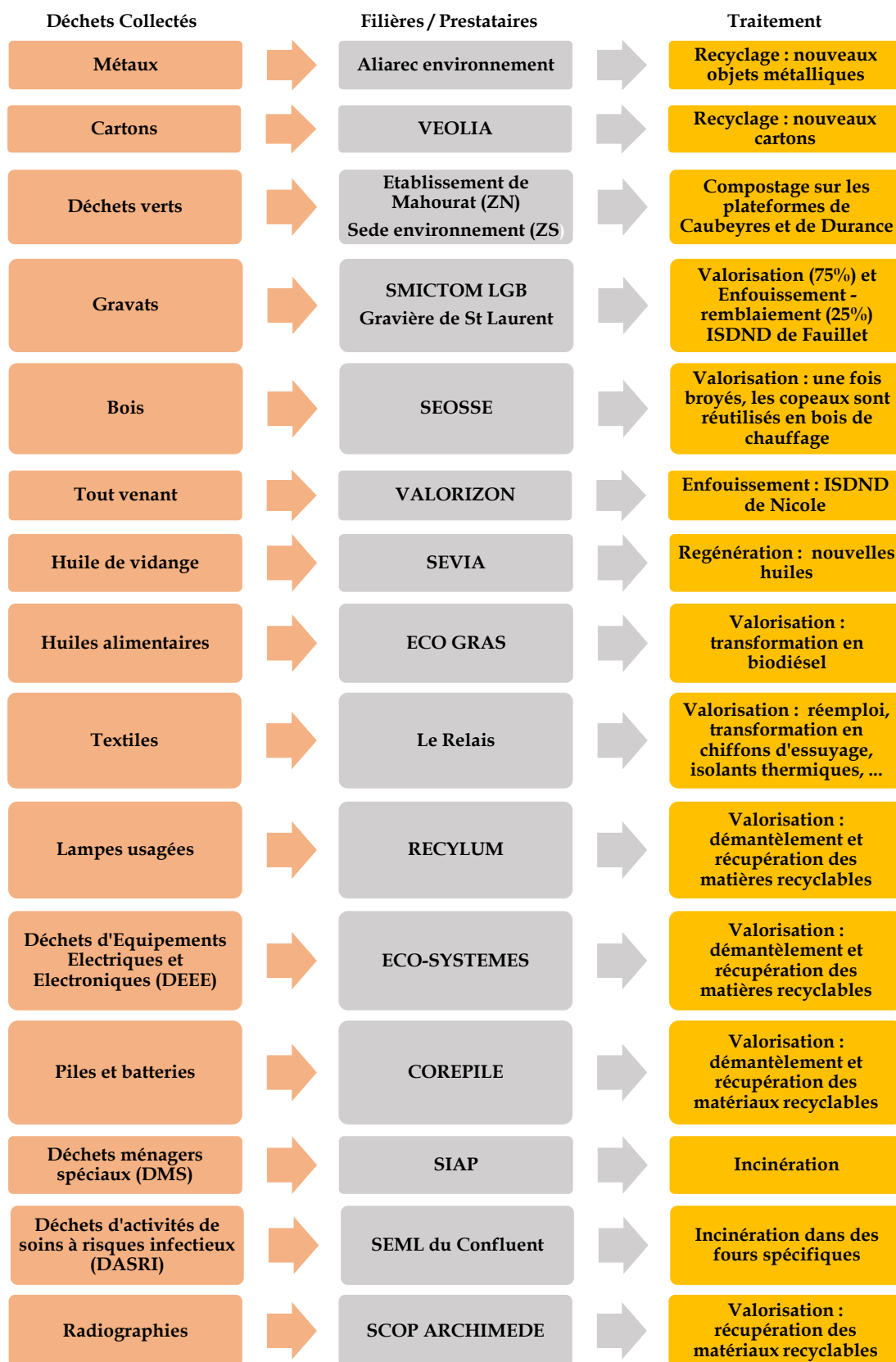


Tableau 27 : Evolution des tonnages collectés en déchèterie

e. Traitement

La figure suivante présente les filières de traitement et de recyclage en fonction du type de déchets collectés sur les déchèteries du Syndicat.



Légende :

(ZN) : Zone nord

(ZS) : Zone sud

Figure 10 : Les filières de traitement des déchets déposés en déchèterie

6. EXPLOITATION DE L'ISDND DE FAUILLET

Cette installation est exploitée par le SMICTOM LGB.

a. Présentation de l'installation

LOCALISATION	L'installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND) de Fauillet est située sur la commune de Fauillet au lieu-dit « Lalanne de Saint Germain »
SUPERFICIE D'EXPLOITATION	7.85 Ha
ARRETES D'EXPLOITATION	Nouvel arrêté préfectoral n° 2011325-008 du 21 novembre 2011 qui se substitue aux arrêtés préfectoraux 90 2536 du 3 décembre 1990 et 2002-51-2 du 20 février 2002.
EXIGENCES LEGISLATIVES (arrêtés préfectoraux d'exploitation) ET ENVIRONNEMENTALES STRICTES	<ul style="list-style-type: none">▪ <u>Protection des sols</u> : Pour prévenir toute pollution, les alvéoles sont isolées du milieu naturel par de l'argile compactée recouvertes de géo membranes qui complètent l'étanchéité de la zone.▪ <u>Collecte et traitement des lixiviats</u> : Un réseau de drains en fond d'alvéoles permettent de récupérer les lixiviats (eaux de pluie qui ont percolé à travers les déchets et les plastiques). Des puits équipés de pompes permettent de capter les eaux en fond d'alvéoles. Ensuite, elles seront dirigées vers la station d'épuration de Marmande.▪ <u>Collecte et traitement des Biogaz</u>: Généré lors de la dégradation naturelle des matières organiques, les biogaz sont aspirés par le réseau de captage. Des puits verticaux permettent d'aspirer ce gaz et de le diriger vers une torchère haute température.▪ <u>Contrôles semestriels des gaz en sortie de torchère</u> : L'analyse de la qualité du biogaz capté est assurée par une société agréée par le ministère de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie.▪ <u>Surveillance de la nappe phréatique</u> : Semestriellement, des analyses de la nappe phréatique sont réalisées par le contrôle des eaux des piézomètres périphériques au site.▪ <u>Gestion des eaux de ruissellement</u> : Les eaux pluviales internes au site sont récupérées dans des bassins. Après contrôle, elles repartent dans le milieu naturel.

b. Règlement intérieur du site

Un **règlement intérieur** fixe les **conditions d'accès** au site, sa **définition** et son **organisation**.

Rappel des consignes de dépôts imposées par l'arrêté préfectoral

Le **centre d'enfouissement** technique **accueille** des **déchets inertes**, c'est-à-dire des déchets ultimes non dangereux pour l'environnement et la santé humaine et non valorisables.

Le **déchargement de tout autre déchet** est **interdit** et sera sanctionné conformément aux lois et règlements en vigueur. La récupération et le traitement en centre spécialisé des déchets interdits seront à la charge des déposants. Les dépôts autorisés proviendront d'activités économiques.

DECHETS ADMISSIBLES

Les déchets acceptés sont les déchets pour lesquels il n'y a pas actuellement en Lot-et-Garonne de filière reconnue de recyclage ou de valorisation techniquement et économiquement acceptable :

- Béton, briques, plâtre, tuiles et céramiques, asphalte, goudron et produits goudronnés, bitume, terre et cailloux ;
- Déchets de construction, de démolition en mélange ;
- Laine de verre ;
- Verre non recyclables ;
- Matières plastiques (pare chocs et petits déchets en matière plastique) ;
- Déchets de matières plastiques agricoles et industriels (bâches, drains, goutteurs, ficelles, cerclages, film plastiques et emballages plastiques...)

DECHETS INTERDITS :

- Tous les fermentescibles ;
- Déchets d'écorce et de liège, sciure de bois, chutes placages et copeaux de bois ;
- Textiles ;
- Végétaux ;
- Bois, carton, papier ;
- Les déchets ferreux ;
- Les déchets dangereux définis par le décret en conseil d'Etat pris en application de l'article L.541-24 du code de l'environnement
- Les déchets radioactifs ;
- Les déchets d'activités de soins et assimilés à risques infectieux ;
- Les déchets qui peuvent être explosifs, corrosifs, facilement inflammables ou inflammables ;
- Les pneumatiques.

Cette liste des déchets (annexe 1 du règlement intérieur) est affichée sur le site. Elle n'est pas figée puisqu'elle peut évoluer avec la réglementation.

Conditions générales de fonctionnement

Le **SMICTOM LGB** veille à ce que les **utilisateurs de l'installation de stockage respectent** bien le **règlement intérieur** ; il **assure** sous sa responsabilité et à ses frais, risques et périls, le **fonctionnement et l'entretien de ce centre d'enfouissement technique**.

L'entrée est matérialisée par un portail fermant à clé, interdisant tout accès au site en dehors des heures d'ouverture qui seront affichées.

L'accès du site est placé sous la surveillance et le contrôle de l'agent en charge de l'accueil et du traitement ; il assure notamment :

- L'ouverture et la fermeture du centre de stockage,
- L'accueil des usagers et la pesée des véhicules,
- Un contrôle visuel et olfactif des déchets à l'entrée du site, puis lors du déchargement et du régalaage des déchets afin de vérifier l'absence de déchets interdits,
- La rédaction du registre du site (admissions, refus, incidents...),
- Le respect du présent règlement intérieur.

Tout dépôt sur le site doit faire l'objet d'une autorisation d'acceptation préalable à l'aide d'un formulaire disponible sur demande au siège du SMICTOM LGB à AIGUILLON (Tél. 05.53.79.83.30 – Fax. 05.53.79.83.31 – contact@smictomlgb.fr). *Le fait de remettre le formulaire d'acceptation signé, comporte l'acceptation et sans réserve des conditions du présent règlement.*

Tout chargement non conforme sera refusé. Aucun dédommagement ne pourra être réclamé au SMICTOM LGB.

Pour tous les déchets qui ne peuvent être admis sur le site, le producteur ou le demandeur sera orienté, dans la mesure du possible, vers une destination adéquate :

- Entreprises de tri, valorisation, récupération....
- Centres de stockages de classe 1 et 2

Ces informations seront communiquées par l'agent en charge des admissions, au secrétariat du SMICTOM LGB à Aiguillon. **Le brûlage et le chiffonnage sont interdits.**

Le SMICTOM LGB prendra toutes les mesures indispensables au maintien de la qualité de l'environnement ; il mènera une concertation régulière avec la mairie de Fauillet et les riverains du site, et chaque année il produira un rapport d'activité qui fera apparaître le fonctionnement et les coûts de cette installation.

Entretien et aménagement final

Au fur et à mesure de l'exploitation, l'installation de stockage est remise en état, puis réaménagée ; la couverture finale a pour but de limiter la pénétration des eaux de pluie dans le casier.

Le SMICTOM LGB s'engage à préserver le caractère naturel des espaces non destinés à l'enfouissement.

La durée de l'exploitation est fixée par arrêté préfectoral.

Conditions financières

Tout dépôt fera l'objet d'une facturation selon les tarifs votés chaque année en Comité Syndical auxquels il conviendra d'ajouter la TGAP en vigueur.

Les factures sont payables à l'ordre de la Trésorerie d'AIGUILLON ; le non paiement à l'échéance déclenchera la procédure de recouvrement avec les pénalités d'usages.

Protocole à respecter lors d'un incendie

Contacteur :

- **S.D.I.S. : 18**
- M. Michel TRINQUECOSTE
- Mme la Directrice
- M. LORENZELLI - Président
- M. Claude BOGALHEIRO
- M. le Maire de Fauillet
- La D.R.E.A.L.

> Puis établir un procès-verbal sur le sinistre à adresser à la DREAL et à la Préfecture.

Interdiction de fumer sur le site

- Bassins d'eau pluviale à chaque extrémité du site
- Accès pompiers par la voie de circulation à l'intérieur du site

Emplacements des extincteurs :

- Dans le local du gardien
- Dans le compacteur des déchets
- Dans l'atelier

c. Tonnages traités

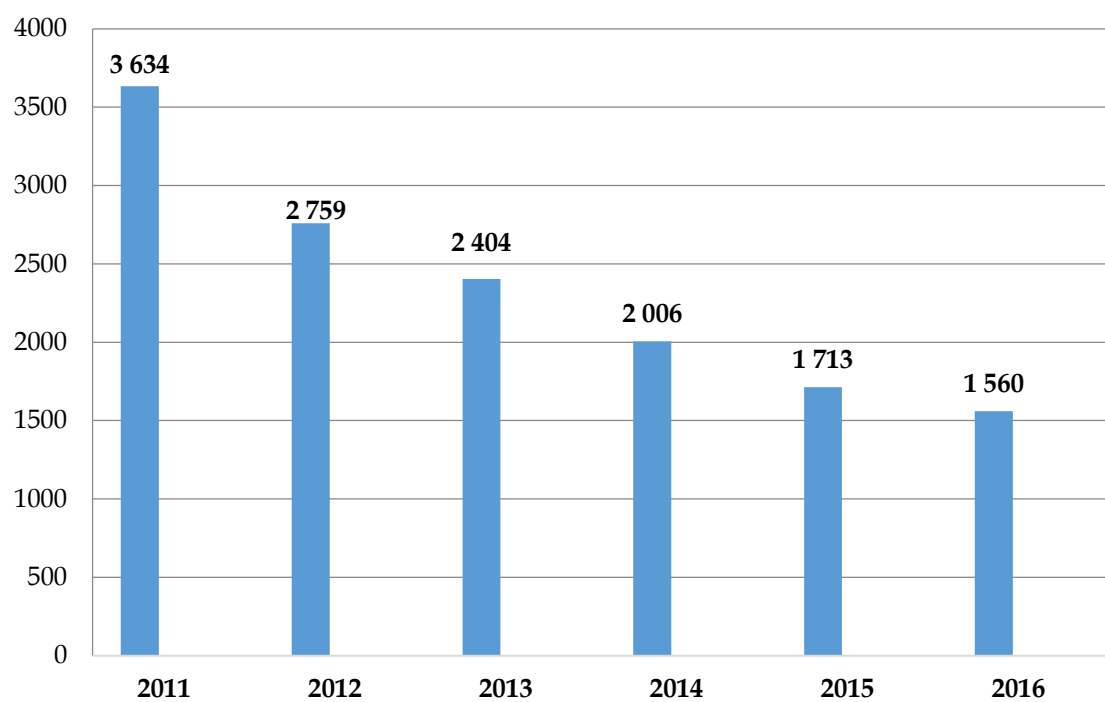
Le tableau ci-dessous détaille les tonnages des déchets traités en 2016.

1 560 tonnes de D.I.B. ont été traitées en 2016 (1 712 tonnes en 2015).
Soit une diminution de 9%.

	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
ISDND de Fauillet	99,4	152,5	124,7	135,6	90	150,4	108,3	83,7	183,9	127,9	134,7	168,5	1 559,7

Tableau 28 : Tonnages traités sur l'ISDND de Fauillet en 2016

Ces tonnages sont en constante diminution ces dernières années.



Graphique 6 : Evolution des tonnages traités sur l'ISDND de Fauillet sur 2011, 2012, 2013, 2014, 2015 et 2016

IV. SITUATION FINANCIERE

1. TARIFS APPLICABLES EN 2016

Prestations		Tarifs 2016	
Traitement pour Fauillet (DIB et plastiques)		105,00 € /tonne + TGAP en vigueur	
Collectivités adhérentes	Collecte et traitement des déchets verts	158 €/heure	
	Collecte des Ordures ménagères	171 €/heure	
	Collectes sélectives	64,00 €/heure	
	Collectes PAV	3,00 €/heure	
	Participations coût déchèteries	17,00 €/habitant	
Traitement Ordures ménagères : Tarifs VALORIZON		106,11€/tonne	
Traitement Tarif bois		30,00 € TTC/tonne	
Traitement Tarif Déchets verts		39,00 € TTC/tonne	
Location caissons compacteurs sous-contrat et caissons ouverts	Compacteur 20 m ³ (neuf)	400,00 €/mois	
	Compacteur 15 m ³ (neuf)	358,00 €/mois	
	Compacteur 8 m ³ (occasion)	226,00 €/mois	
	Compacteur (occasion)	210,00 €/mois	
	Caisson ouvert (sous contrat)	222,00 €/trimestre	
Location caissons ouverts occasionnels	Caisson ouvert 20 m ³	62 € pour 2 jours 30 € par jour supplémentaire	
	Caisson ouvert 15 m ³ occasion	51 € pour 2 jours 25 € par jour supplémentaire	
Enlèvement et Transport des caissons		Sous-contrat 2016	Occasionnels 2016
Enlèvement et Transport caissons ouverts ou caissons compacteurs	de 0 à 30 km	62,00 €/rotation	67,00 €/rotation
	de 31 à 40 km	89,00 €/rotation	92,00 €/rotation
	de 41 à 60 km	105,00 €/rotation	108,00 €/rotation
	de 61 à 70 km	115,00 €/rotation	118,00 €/rotation
	de 71 à 80 km	120,00 €/rotation	123,00 €/rotation

Tableau 29 : Tarifs applicables en 2016

2. PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016

VUE D'ENSEMBLE

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A 5 203 515,66	G 4 965 543,89
	Section d'investissement	B 1 135 929,28	H 1 219 374,01
		+	+
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	I 1 105 542,26
	Report en section d'investissement (001)	D	J 979 811,42
		=	=
TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D 6 339 444,94	= G+H+I+J 8 270 271,58
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	K
	Section d'investissement	F 567 130,00	L 250 000,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F 567 130,00	= K+L 250 000,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E 5 203 515,66	= G+I+K 6 071 086,15
	Section d'investissement	= B+D+F 1 703 059,28	= H+J+L 2 449 185,43
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F 6 906 574,94	= G+H+I+J+K+L 8 520 271,58

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap. / Art.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		E	K
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		F 567 130,00	L 250 000,00
101	Aménagement casiers Fauillet	6 930,00	
105	Acquisition bennes	342 000,00	
117	SIEGE UNIQUE	208 000,00	250 000,00
24	Aménagement déchèteries	10 200,00	

Tableau 30 : Vue d'ensemble du compte administratif 2016

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R.2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R.2311-11 du CGCT).

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	1 176 350,00	983 189,15	49 441,08		143 719,77
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 980 000,00	1 914 412,70			65 587,30
014	Atténuations de produits					
65	Autres charges de gestion courante	1 706 000,00	1 537 328,70	141 431,43		27 239,87
Total des dépenses de gestion courante		4 862 350,00	4 434 930,55	190 872,51	0,00	236 546,94
66	Charges financières	30 000,00	16 602,51	10 395,62		3 001,87
67	Charges exceptionnelles	70 000,00	2 109,60			67 890,40
68 (1)	Dotations provisions semi-budgétaires (
022	Dépenses imprévues	162 493,00				
Total des dépenses réelles de fonct.		5 124 843,00	4 453 642,66	201 268,13	0,00	307 439,21
023 (2)	Virement à la section d'investissement (271 327,00				
042 (2)	Opé. d'ordre transfert entre sections (2)	364 372,00	548 604,87			-184 232,87
043 (2)	Opé. d'ordre intérieur de la sect. fonct					
Total des dépenses d'ordre de fonct.		635 699,00	548 604,87	0,00	0,00	-184 232,87
TOTAL		5 760 542,00	5 002 247,53	201 268,13	0,00	123 206,34
Pour information D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1		(3) 0,00				

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	50 000,00	39 604,80			10 395,20
70	Produits des services, domaine et vent	415 000,00	417 891,12			-2 891,12
73	Impôts et taxes					
74	Dotations, subventions et participations	4 150 000,00	4 271 533,06			-121 533,06
75	Autres produits de gestion courante	33 000,00	37 526,76			-4 526,76
Total des recettes de gestion courante		4 648 000,00	4 766 555,74	0,00	0,00	-118 555,74
76	Produits financiers		44,78			-44,78
77	Produits exceptionnels	7 000,00	184 813,21			-177 813,21
78 (1)	Reprises provisions semi-budgétaires					
Total des recettes réelles de fonct.		4 655 000,00	4 951 413,73	0,00	0,00	-296 413,73
042 (2)	Opé. ordre transfert entre sections (2)		14 130,16			-14 130,16
043 (2)	Opé. ordre intérieur de la sect. fonct.(2)					
Total des recettes d'ordre de fonct.		0,00	14 130,16	0,00	0,00	-14 130,16
TOTAL		4 655 000,00	4 965 543,89	0,00	0,00	-310 543,89
Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1		(3) 1 105 542,26				

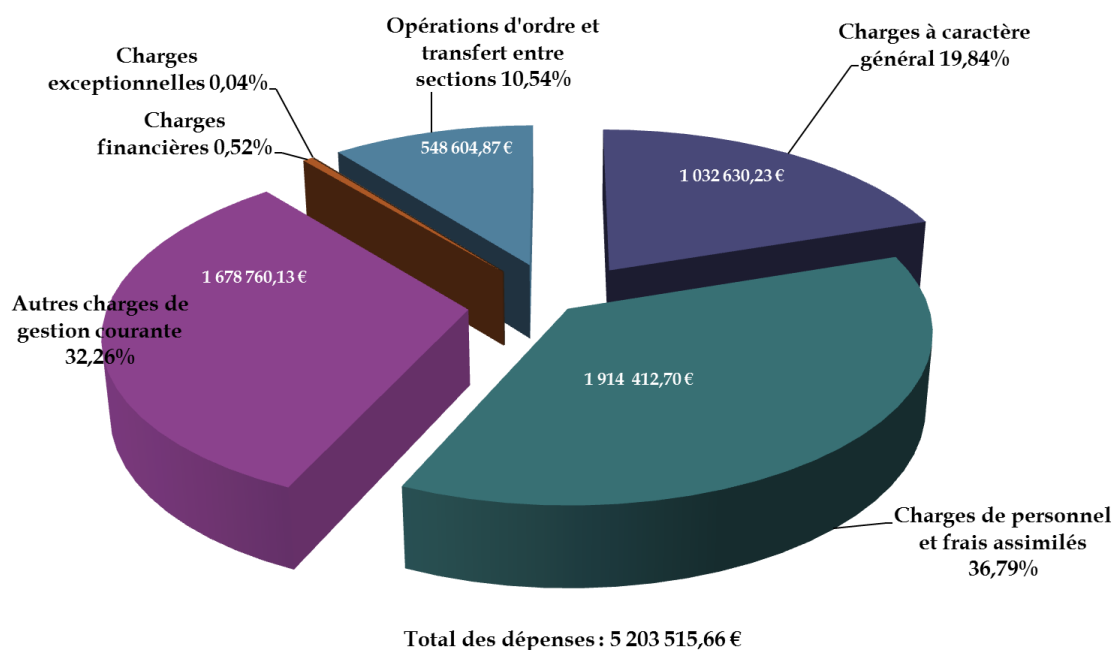
(1) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(2) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(3) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

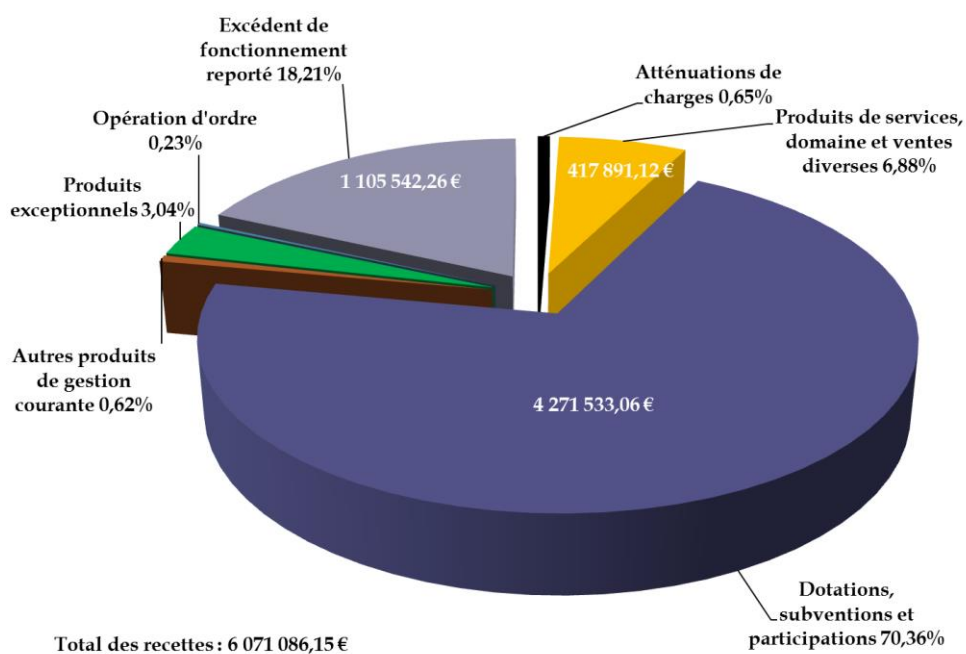
Tableau 31 : Section de fonctionnement du compte administratif 2016

DÉPENSES



Graphique 7 : Répartition des dépenses de fonctionnement

RECETTES



Graphique 8 : Répartition des recettes de fonctionnement

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

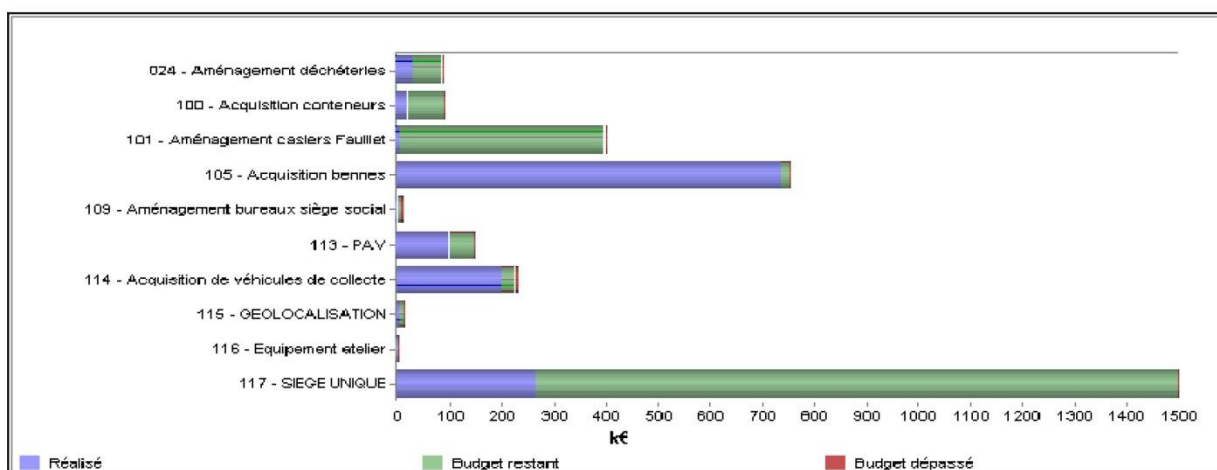
Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks				
20	Immobilisations incorporelles (sf 204)				
204	Subventions d'équipement versées				
21	Immobilisations corporelles				
22	Immobilisations reçues en affectation				
23	Immobilisations en cours				
	Total des opérations d'équipement	3 234 200,00	804 575,15	567 130,00	1 862 494,85
Total des dépenses d'équipement		3 234 200,00	804 575,15	567 130,00	1 862 494,85
10	Dotations, fonds divers et réserves				
13	Subventions d'investissement reçues				
16	Emprunts et dettes assimilés (sf 165)	317 500,00	317 223,97		276,03
165	Dépôts et cautionnements reçus				
18	Compte de liaison : affectation (BA, régie)				
26	Participations et créances ratt. à des particip.				
27	Autres immobilisations financières				
020	Dépenses imprévues	210 000,00			
Total des dépenses financières		527 500,00	317 223,97	0,00	276,03
45...	Total des opé. pour le compte de tiers				
Total des dépenses réelles d'invest.		3 761 700,00	1 121 799,12	567 130,00	1 862 770,88
040	Opé. d'ordre de transfert entre sections		14 130,16		-14 130,16
041	Opérations patrimoniales				
Total des dépenses d'ordre d'invest.		0,00	14 130,16	0,00	-14 130,16
TOTAL		3 761 700,00	1 135 929,28	567 130,00	1 848 640,72
Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1		0,00			

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks				
13	Subventions d'investissement reçues (sf 138)				
16	Emprunts et dettes assimilés (sf 165)	2 070 000,00	600 000,00	250 000,00	1 220 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sf 204)				
204	Subventions d'équipement versées				
21	Immobilisations corporelles				
22	Immobilisations reçues en affectation				
23	Immobilisations en cours				
Total des recettes d'équipement		2 070 000,00	600 000,00	250 000,00	1 220 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sf 1068)	76 190,00	70 769,14		5 420,86
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés				
138	Autres subv. d'investissement non transférables				
165	Dépôts et cautionnements reçus				
18	Compte de liaison : affectation (BA, régie)				
26	Participations et créances ratt. à des particip.				
27	Autres immobilisations financières				
024	Produits des cessions d'immobilisations				
Total des recettes financières		76 190,00	70 769,14	0,00	5 420,86
45...	Total des opé. pour le compte de tiers				
Total des recettes réelles d'invest.		2 146 190,00	670 769,14	250 000,00	1 225 420,86
021	Virement de la section de fonctionnement	271 327,00			
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections	364 372,00	548 604,87		-184 232,87
041	Opérations patrimoniales				
Total des recettes d'ordre d'invest.		635 699,00	548 604,87	0,00	-184 232,87
TOTAL		2 781 889,00	1 219 374,01	250 000,00	1 041 187,99
Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1		979 811,42			

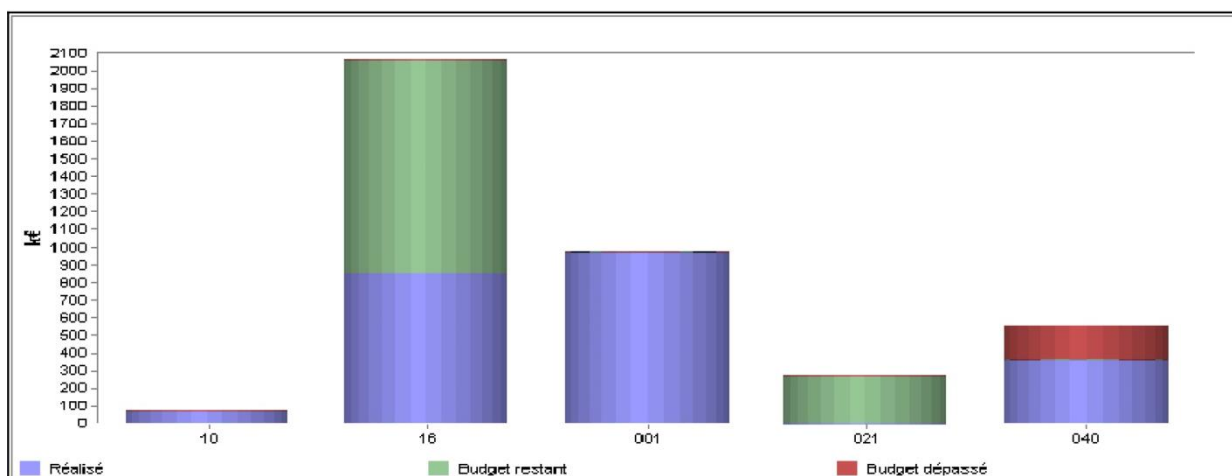
Tableau 32 : Section d'investissement du compte administratif 2015

Détail des opérations d'équipement Dépenses 2016



Opérations d'équipement				
Opération d'équipement	Désignation	Budget	Real.+Eng.+Encours	% Réalisation
024	Aménagement déchèteries	88 300,00	31 824,71	36,04%
100	Acquisition conteneurs	91 000,00	19 981,20	21,96%
101	Aménagement casiers Faullet	400 000,00	9 900,00	2,48%
105	Acquisition bennes	752 600,00	734 745,60	97,63%
109	Aménagement bureaux siège social	10 000,00	2 602,80	26,03%
113	PAV	148 200,00	100 270,67	67,66%
114	Acquisition de véhicules de collecte	229 100,00	201 912,00	88,13%
115	GEOLOCALISATION	13 000,00	5 012,17	38,56%
116	Equipement atelier	2 000,00	0,00	0,00%
117	SIEGE UNIQUE	1 500 000,00	265 456,00	17,70%
TOTAL DEPENSES		3 234 200,00	1 371 705,15	42,41%

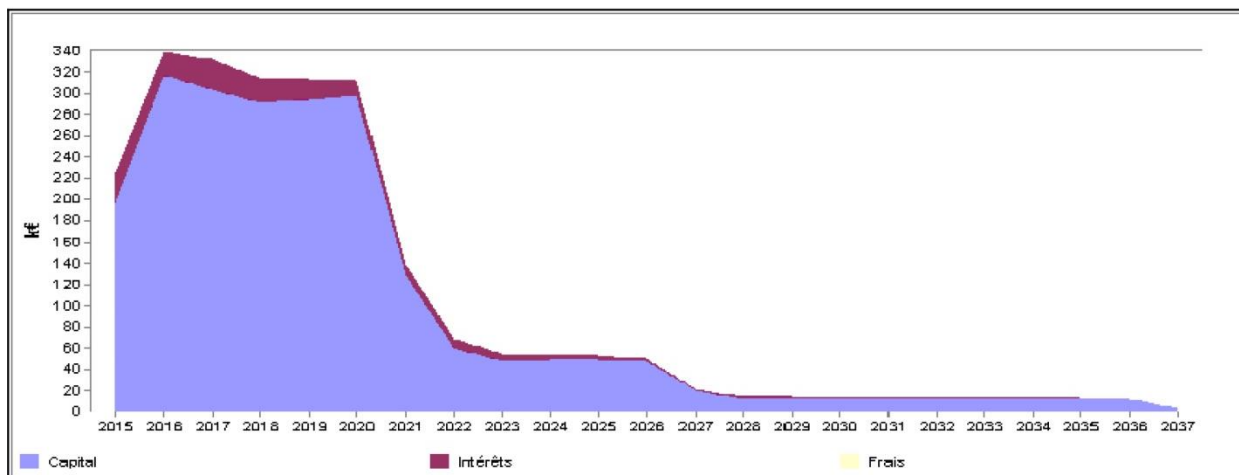
Vue d'ensemble par chapitre d'investissement Recettes 2015



Recettes d'investissement				
Chapitre	Désignation	Budget	Real.+Eng.+Encours	% Réalisation
10	Dotations, fonds divers et réserves	76 190,00	70 769,14	92,89%
16	Emprunts et dettes assimilés	2 070 000,00	850 000,00	41,06%
001	Excédent d'investissement reporté	979 811,00	979 811,42	100,00%
021	Virement de la section de fonctionnement	271 327,00	0,00	0,00%
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	364 372,00	548 604,87	150,56%
TOTAL RECETTES		3 761 700,00	2 449 185,43	65,11%

3. ETAT DES EMPRUNTS

EVOLUTION DES REMBOURSEMENTS PAR ANNEE



Evolution des remboursements par année				
Année	Capital	Intérêts	Frais	Total versement
2015	197 617,84	26 746,55	0,00	224 364,39
2016	317 223,97	21 758,54	0,00	338 982,51
2017	303 979,38	27 809,17	0,00	331 788,55
2018	290 790,85	23 488,99	0,00	314 279,84
2019	294 081,76	19 356,60	0,00	313 438,36
2020	297 450,92	15 146,06	0,00	312 596,98
2021	128 082,87	10 854,40	0,00	138 937,27
2022	60 126,60	8 176,91	0,00	68 303,51
2023	47 505,42	6 805,92	0,00	54 311,34
2024	48 238,50	5 466,59	0,00	53 705,09
2025	48 993,08	4 105,75	0,00	53 098,83
2026	47 269,74	2 722,84	0,00	49 992,58
2027	19 441,69	1 741,18	0,00	21 182,87
2028	12 500,00	1 519,85	0,00	14 019,85
2029	12 500,00	1 348,59	0,00	13 848,59
2030	12 500,00	1 177,34	0,00	13 677,34
2031	12 500,00	1 006,10	0,00	13 506,10
2032	12 500,00	834,85	0,00	13 334,85
2033	12 500,00	663,59	0,00	13 163,59
2034	12 500,00	492,34	0,00	12 992,34
2035	12 500,00	321,10	0,00	12 821,10
2036	12 500,00	149,85	0,00	12 649,85
2037	3 125,00	10,70	0,00	3 135,70

Graphique 9 : Evolution des remboursements par année

4. ETUDE DES COÛTS DE SERVICES – ANNEE 2016

Section de fonctionnement	ATELIER	TOTAL COLLECTE OM	C.S. P.A.P.	C.S. P.A.V.	DECHETS VERTS	CAISSONS	TOTAL COLLECTES
dépenses							
Cpte 60-achats & varia ^a de stocks	12 124,05 €	170 372,88 €	25 894,84 €	36 975,42 €	7 287,84 €	917,40 €	253 572,43 €
Cpte 61- autres charges externes	15 168,02 €	169 413,97 €	30 293,71 €	55 618,98 €	14 908,79 €	2 721,99 €	288 125,46 €
Cpte 62- autres services extérieurs	915,09 €	3 582,60 €	1 331,82 €	869,57 €	193,01 €	7,38 €	6 899,47 €
Cpte 63 – impôts et taxes	0,00 €	3 177,95 €	1 333,89 €	584,60 €	255,28 €	- €	5 351,52 €
TOTAL 011	28 207,16 €	346 547,40 €	58 854,06 €	94 048,57 €	22 644,92 €	3 646,77 €	553 948,88 €
Cpte 63 taxes sur rémunérations	1 761,87 €	17 937,43 €	2 670,49 €	1 308,97 €	607,78 €	80,31 €	24 366,85 €
Cpte 64 – charges de personnel	91 269,57 €	911 742,68 €	122 627,41 €	67 838,66 €	31 544,55 €	4 375,25 €	1 229 398,12 €
TOTAL 012	93 031,44 €	929 680,11 €	125 297,90 €	69 147,63 €	32 152,33 €	4 455,56 €	1 253 764,97 €
Cpte 65 – autres charges gestion	464,64 €	24 010,85 €	91 001,20 €	94 839,02 €	262,54 €	406,99 €	210 985,24 €
art. 66111 – intérêts des emprunts	0,00 €	2 472,35 €	0,00 €	3 895,82 €	- €	- €	6 368,17 €
art. 661121 et 661122 – ICNE	0,00 €	2 124,37 €	0,00 €	1 988,36 €	- €	- €	4 112,73 €
Art. 668 – garanties financières	0,00 €	420,00 €	0,00 €	178,00 €	- €	- €	598,00 €
Cpte 67 – charges exceptionnelles	0,00 €	165 740,28 €	1 598,40 €	- €	315,00 €	400,00 €	168 053,68 €
Cpte 68 – dota ^a aux amortissements	8 192,94 €	213 010,46 €	22 458,89 €	86 603,90 €	4 718,60 €	118,49 €	335 103,28 €
TOTAL	129 896,18 €	1 684 005,82 €	299 210,45 €	350 701,30 €	60 093,39 €	9 027,81 €	2 532 934,95 €
Cpte 1641 – capital des emprunts	0,00 €	186 740,80 €	0,00 €	60 793,08 €	- €	- €	247 533,88 €
TOTAL GENERAL	129 896,18 €	1 870 746,62 €	299 210,45 €	411 494,38 €	60 093,39 €	9 027,81 €	2 780 468,83 €

Section de fonctionnement	ATELIER	TOTAL COLLECTE OM	C.S. P.A.P.	C.S. P.A.V.	DECHETS VERTS	CAISSONS	TOTAL COLLECTES
recettes							
Cpte 013 atténuation de charge	0,00 €	30 551,58 €	900,84 €	- €	900,84 €	- €	32 353,26 €
Cpte 70 prestations-redevances	0,00 €	0,00 €	39,00 €	- €	502,77 €	27 148,90 €	27 690,67 €
Art. 7088 reprise des matériaux	0,00 €	0,00 €	33 371,27 €	68 426,77 €	- €	- €	101 798,04 €
TOTAL 70	- €	- €	33 410,27 €	68 426,77 €	502,77 €	27 148,90 €	129 488,71 €
74718 CNASEA		4799,81	0	- €	- €	- €	4 799,81 €
7478- soutiens éco organismes	0,00 €	0,00 €	99 038,73 €	187 488,96 €	- €	- €	286 527,69 €
TOTAL 74- Dota^a-participa^a	0,00 €	4 799,81 €	99 038,73 €	187 488,96 €	0,00 €	0,00 €	291 327,50 €
TOTAL 75- Autres produits	0,00 €	2 581,00 €	1 101,60 €	- €	173,88 €	- €	3 856,48 €
TOTAL 76- Produits financiers	0,00 €	0,00 €	0,00 €	- €	- €	- €	- €
7718- produits exceptionnels	2 133,94 €	1 575,88 €	0,00 €	5 704,92 €	- €	- €	9 414,74 €
775 Cessions	0,00 €	159 821,00 €	1 598,40 €	5 800,00 €	568,12 €	400,00 €	168 187,52 €
7761- iff./réalisa ^a	0,00 €	5 666,16 €	0,00 €	8 464,00 €	0,00 €	0,00 €	14 130,16 €
TOTAL 77- prod. exceptionnels	2 133,94 €	167 063,04 €	1 598,40 €	19 968,92 €	568,12 €	400,00 €	177 602,26 €
TOTAL	2 133,94 €	204 995,43 €	136 049,84 €	275 884,65 €	2 145,61 €	27 548,90 €	634 628,21 €
74741- Participa ^a des adhérents	0,00 €	1 504 952,88 €	215 998,54 €	4 701,98 €	61 975,56 €	- €	1 787 628,96 €
Cpte 28 – amortissements	8 192,94 €	213 010,46 €	22 458,89 €	86 603,90 €	4 718,60 €	118,49 €	335 103,28 €
10222-F.C.-T.V.A.	4 973,36 €	11 496,25 €	15 461,38 €	33 799,79 €	- €	288,28 €	66 019,06 €
à financer OU excédent	-127 762,24 €	-1 479 010,39 €	-163 160,61 €	-74 816,65 €	-57 947,78 €	18 521,09 €	-1 898 306,74 €
TOTAL GENERAL	-114 595,94 €	-1 441 244,48 €	-125 240,34 €	-15 206,04 €	-53 229,18 €	18 927,86 €	-1 744 718,28 €

COÛT DES SERVICES -2,48 € -162,14 € - 71,77 € - 9,34 € -128,57 €

COÛT A L'HABITANT -2,76 € -32,00 € -3,53 € - 1,62 € - 1,25 € 0,40 € - 41,07 €

Section de fonctionnement	TRAITEMENT VALORIZON	TRAITEMENT FAUILLET	TOTAL DECHETERIES	COMMUNICA*	ADM. GENERALE	TOTAL GENERAL
dépenses						
Cpte 60-achats & varia* de stocks		9 686,74 €	56 316,26 €	404,75 €	18 734,21 €	338 714,39 €
Cpte 61- autres charges externes		61 423,64 €	223 980,64 €	1 199,26 €	23 315,69 €	598 044,69 €
Cpte 62- autres services extérieurs		1 206,02 €	3 226,16 €	1 023,11 €	18 015,05 €	30 369,81 €
Cpte 63 – impôts et taxes		58 553,92 €	1 595,90 €	- €	- €	65 501,34 €
TOTAL 011	0,00 €	130 870,32 €	285 118,96 €	2 627,12 €	60 064,95 €	1 032 630,23 €
Cpte 63 taxes sur rémunérations		458,00 €	7 502,20 €	620,03 €	4 218,63 €	37 165,71 €
Cpte 64 – charges de personnel		24 009,65 €	372 261,13 €	31 839,88 €	219 738,21 €	1 877 246,99 €
TOTAL 012	0,00 €	24 467,65 €	379 763,33 €	32 459,91 €	223 956,84 €	1 914 412,70 €
Cpte 65 – autres charges gestion	1 193 228,52 €	4 186,93 €	192 465,37 €	1 741,42 €	76 152,65 €	1 678 760,13 €
art. 66111 – intérêts des emprunts	- €	- €	14 392,75 €	- €	997,62 €	21 758,54 €
art. 661121 et 661122 – ICNE	- €	- €	935,22 €	- €	323,35 €	2 854,16 €
Art. 668 – garanties financières	- €	1 595,43 €	192,00 €	- €	- €	2 385,43 €
Cpte 67 – charges exceptionnelles		2 059,60 €	15 764,00 €	- €	500,00 €	186 377,28 €
Cpte 68 – dota* aux amortissements		- €	22 813,04 €	- €	6 420,87 €	364 337,19 €
TOTAL	1 193 228,52 €	161 120,33 €	909 574,23 €	36 828,45 €	367 769,58 €	5 203 515,66 €
Cpte 1641 – capital des emprunts	- €	- €	59 584,89 €	- €	10 105,20 €	317 223,97 €
TOTAL GENERAL	1 193 228,52 €	161 120,33 €	969 159,12 €	36 828,45 €	377 874,78 €	5 520 739,63 €

Section de fonctionnement	TRAITEMENT VALORIZON	TRAITEMENT FAUILLET	TOTAL DECHETERIES	COMMUNICA*	ADM. GENERALE	TOTAL GENERAL
recettes						
Cpte 013 atténuation de charge	- €	- €	3 157,85 €	- €	4 093,69 €	39 604,80 €
Cpte 70 prestations-redevances	- €	221 984,10 €	- €	- €	- €	249 674,77 €
Art. 7088 reprise des matériaux	- €	- €	66 418,31 €	- €	- €	168 216,35 €
TOTAL 70	- €	221 984,10 €	66 418,31 €	- €	- €	417 891,12 €
74718 C.NASEA	- €	- €	- €	- €	12 174,72 €	16 974,53 €
7478- soutiens éco organismes	- €	- €	63 868,24 €	8 801,00 €	- €	359 196,93 €
TOTAL 74- Dota*-participa*	0,00 €	0,00 €	63 868,24 €	8 801,00 €	12 174,72 €	376 171,46 €
TOTAL 75- Autres produits	0,00 €	- €	- €	- €	33 670,28 €	37 526,76 €
TOTAL 76- Produits financiers	0,00 €	- €	- €	- €	44,78 €	44,78 €
7718- produits exceptionnels	- €	96,26 €	5 164,69 €	- €	- €	14 675,69 €
775 Cessions	- €	- €	1 200,00 €	- €	750,00 €	170 137,52 €
7761- iff./réalisa*	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	14 130,16 €
TOTAL 77- prod. exceptionnels	0,00 €	96,26 €	6 364,69 €	0,00 €	750,00 €	198 943,37 €
TOTAL	0,00 €	222 080,36 €	139 809,09 €	8 801,00 €	50 733,47 €	1 070 182,29 €
74741- Participa* des adhérents	1 328 447,70 €	- €	779 284,94 €	- €	- €	3 895 361,60 €
Cpte 28 – amortissements	0,00 €	- €	22 813,04 €	- €	6 420,87 €	364 337,19 €
10222-F.C.-T.V.A.	0,00 €	- €	2 947,47 €	- €	1 802,61 €	70 769,14 €

à financer OU excédent	-1 193 228,52 €	60 960,03 €	-769 765,14 €	-28 027,45 €	-317 036,11 €	-4 133 333,37 €
TOTAL GENERAL	-1 193 228,52 €	60 960,03 €	-803 589,52 €	-28 027,45 €	-318 917,83 €	-4 015 451,01 €

COÛT DES SERVICES	-99,69 €	39,08 €	-17,39 €	-0,61 €	-6,86 €	-87,10 €
--------------------------	-----------------	----------------	-----------------	----------------	----------------	-----------------

COÛT A L'HABITANT	-	25,82 €	1,32 € -	16,66 € -	0,61 €	-6,86 €
--------------------------	----------	----------------	-----------------	------------------	---------------	----------------

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE 1 105 542,26 €

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT 6 071 086,15 €

ANALYSE DES COÛTS DES SERVICES – ANNEE 2016

COLLECTIVITES	HEURES O.M.	HEURES P.A.P.	HEURES P.A.V.	HEURES D.V.	TOTAL	TONNAGE O.M.	POPULATION Dechèteries
C.C.Val d'Albret	3 609	1 137	517	326	5589	4 698	18 095
C.C.Côteaux d'Albret	737	0	277	0	1014	1 495	5 757
C.C.C.Prayssas	795	0	198	0	993	1 265	4 873
C.C.MEZINAIS	827	0	213	0	1040	1 068	4 112
C.C.CONFLUENT	2 921	608	423	88	4040	3 474	13 380
TOTAL	8 889	1 745	1 628	414	12 676	12 000	46 217

PRECISIONS

seul le temps passé en collecte O.M. (sans les pauses, les trajets et le temps de vidage) est comptabilisé pour le calcul des participations.
pour la collecte des P.A.V., le total des heures enregistrées par le chef de service, a été reparti selon le nombre de PAV par commune, sur l'ensemble du territoire nous avons 76 PAV et 42 bornes VERRE en épar nous avons procédé au lavage et à la désinfection des colonnes de tri sélectif ; 77 heures ont été comptabilisées.
pour le traitement des O.M., la répartition a été calculée à partir du tonnage facturé par Valorizon, divisé par la population totale 2016, soit 0,25964 T/hab./an

sur le C.E.T. de FAUILLET, nous avons traité 1660 tonnes de D.I.B.

5. MARCHES PUBLICS ET CONSULTATIONS

Service	Objet	Attribution
PAV	Achat de caissons	Ent BALBY
PAV	Acquisition de colonnes pour points d'apport volontaire	Quadria
OM	Fourniture de deux chassis carrossés par deux bennes à ordures ménagères	Hamecher Toulouse et Semat
Siège	Réalisation d'une étude opportunité de regroupement des services sur un site unique	IDE Environnement
Siège	Réalisation d'une étude de Préfaisabilité pour la construction d'un bâtiment énergétiquement indépendant	SCP Husson Tarrozzi
Siège	Réalisation d'une étude de faisabilité pour la construction d'un bâtiment énergétiquement indépendant	SET Environnement
Déchèterie	Achat de Bennes	Cruveilhaer
OM	Achat de conteneurs	Plastic Omnium
PAV	Acquisition d'une remorque porte caisson	Garage Monpeyssen
ISDND de Fauillet	Réalisation d'une étude de plusieurs scénarios de fin d'exploitation de l'ISDND de Fauillet	IDE environnement
PAV	Achat d'un polybenne	Ets Saubeau
Déchèteries	Fourniture de panneaux de signalétique	ABSR

Tableau 33 : Marchés publics et consultations passés au cours de l'année 2016

V. PERSPECTIVES 2017

OPTIMISATION DES SERVICES

- Renouvellement du parc des véhicules et du matériel (BOM, POLYBENNES, CAISSONS DECHETERIES),
- Rationalisation des circuits des collectes sélectives (PAP et PAV),
- **Collecte sélective en porte-à-porte, dès le 1^{er} janvier 2017 :**
 - sur la commune de Nérac, modification de la collecte hippomobile en porte-à-porte (contrat de prestations de services),
 - suppression du PAP sur les communes de Bruch, St Laurent, Thouars sur Garonne et Xaintrailles (remplacé par des points d'apport volontaire),
- Installation de PAV supplémentaires **pour les 3 matériaux, afin de respecter les objectifs fixés par Eco-emballages,**
- Suppression de la collecte des papiers en PAP sur les communes d'Aiguillon, Buzet/Baïse, Damazan, Port-Sainte-Marie et Vianne,
- Suppression de la collecte sélective en PAP sur Ambrus avec installation d'un PAV complet,
- Mise en place d'une benne pour le mobilier usager sur la déchèterie de Barbaste,
- Poursuivre la mise aux normes des déchèteries,
- Extension de la déchèterie de Port-Sainte-Marie (après cession d'un terrain par la Mairie) pour y installer un conteneur pour les déchets ménagers spéciaux,
- Refonte des circuits de collecte des ordures ménagères.

DIMINUTION DES TONNAGES COLLECTES ET AUGMENTATION DES TARIFS DE TRAITEMENT

En 2016, nous avons constaté la stagnation des tonnages d'ordures ménagères et une légère augmentation des recyclables collectés. Toutefois, VALORIZON annonce une modification de l'harmonisation tarifaire et le lissage des tarifs de 2017 à 2023, de ce fait, en tenant compte de l'augmentation de 3 €/tonne de la TGAP, le SMICTOM LGB devra en plus 2.61 €/T soit 78 500 € pour l'année 2017.

Le syndicat départemental de traitement annonce que la baisse des tonnages n'est pas proportionnelle à la baisse des charges de fonctionnement, ce qui peut être inquiétant si nous devons atteindre l'objectif fixé par le Grenelle de moins 50% de déchets à enfouir, d'où l'importance de la mise en place de la redevance spéciale avant d'arriver à l'instauration de la tarification incitative, que les contributions de ses adhérents puissent être indexées aux performances de valorisation.

Donc, le SMICTOM doit poursuivre sa réflexion sur le traitement de certains déchets qu'il collecte, en vue de leur valorisation, notamment pour le bois, les déchets verts...

PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT (P.P.I.)

- Poursuivre le renouvellement du matériel, permet de réaliser des économies sur les frais d'entretien, l'effet est ressenti l'année N+1, il a été inscrit dans les propositions le renouvellement d'une BOM ainsi que l'achat d'un poly benne d'occasion pour un montant total de 260 000 € ; d'autre part, il est également nécessaire de préciser que le remplacement des conteneurs OM, bacs ou colonnes de PAV, lorsqu'ils sont détériorés, est pris en charge par le SMICTOM. En 2017, il est prévu l'acquisition de 100 conteneurs OM et 500 bacs bleus,
- Continuer à programmer la réhabilitation du site de Fauillet, et éventuellement penser à provisionner, annuellement une somme pour le suivi post exploitation de ce site.

RAPPEL : La mise en application du PPI, a été acceptée par le Comité Syndical, c'est indispensable pour se projeter et permettre d'évoluer en fonction des nouvelles normes environnementales, et de limiter les impacts très importants de l'augmentation des coûts du traitement des déchets

Conclusion du Président

Le SMICTOM LGB s'est engagé dans une démarche d'amélioration de la collecte et réfléchit à son évolution, notamment sur les fréquences.

L'objectif est de proposer des modifications pratiques tout en maîtrisant les coûts de fonctionnement sur le long terme.

L'année 2017 s'annonce comme transitoire au vu des projets engagés.

Les efforts doivent être intensifiés au niveau de la réduction des déchets ménagers et assimilés pour atteindre les objectifs fixés par la nouvelle loi sur la transition énergétique pour la croissance verte.

Notre priorité est de tout mettre en œuvre pour amortir les effets de l'augmentation prévue sur les coûts du traitement après la fermeture du site de Nicole (2020).

Nous devons mobiliser durablement tous les acteurs de notre territoire en faveur de la réduction des déchets à transporter et à traiter et c'est grâce à l'implication et au dévouement des élus et des agents de notre collectivité, que le SMICTOM LGB pourra poursuivre sa mission de service public de proximité, respectueuse de l'environnement.

Le Président

Alain LORENZELLI

Liste des figures, tableaux et graphiques

Figure 1 : Organisation territoriale du SMICTOM LGB et population (Source INSEE : Population légales municipales en vigueur à compter du 1 ^{er} janvier 2016 – Référence statistique 2013)	2
Figure 2 : Les instances du SMICTOM LGB	Erreur ! Signet non défini.
Figure 3 : Organisation générale du service d'élimination des déchets ménagers	15
Figure 4 : Bilan 2016 des collectes des déchets ménagers	16
Figure 5 : Fréquences de collecte des ordures ménagères sur le territoire du SMICTOM LGB	18
Figure 6 : Organisation de la collecte sélective	23
Figure 7 : Les filières de recyclage	34
Figure 8 : Le réseau des déchèteries	41
Figure 9 : Les filières de traitement des déchets déposés en déchèterie	45
Tableau 1 : Population et densité des collectivités adhérentes au SMICTOM LGB	3
Tableau 2 : Caractéristiques du personnel	5
Tableau 3 : L'absentéisme en 2016	5
Tableau 4 : Fréquences et temps de collecte des ordures ménagères par commune sur le territoire du SMICTOM LGB	20
Tableau 5 : Tonnages des ordures ménagères collectées et performances de collecte	20
Tableau 6 : Fréquences et jours de collecte des déchets recyclables en porte à porte	25
Tableau 7 : Tonnages des déchets recyclables collectés sur ce secteur	25
Tableau 8 : Tonnages et ratios de collecte des déchets recyclables sur ce secteur	26
Tableau 9 : Tonnages et ratio de collecte des déchets recyclables sur ce secteur	26
Tableau 10 : Tonnages des déchets recyclables collectés sur ce secteur	26
Tableau 11 : Evolution des tonnages des déchets recyclables collectés sur ce secteur	27
Tableau 12 : Tonnages et ratios de collecte des déchets recyclables sur ce secteur	27
Tableau 13 : Tonnages des déchets recyclables collectés après la réorganisation de la collecte sélective	27
Tableau 14 : Emplacements des points tri sur le territoire du SMICTOM LGB	29
Tableau 15 : Emplacements des bornes à verre	30
Tableau 16 : Tonnages des déchets recyclables collectés en points tri zone nord	31
Tableau 17 : Tonnages des déchets recyclables collectés en points tri zone sud	31
Tableau 18 : Tonnage, évolution et performances de collecte du verre en apport volontaire	32
Tableau 19 : Tonnages, évolutions et performances de collecte des papiers et des emballages recyclables en apport volontaire	32
Tableau 20 : Bilan sur le tri des déchets recyclables	32
Tableau 21 : Evolution des tonnages et des performances de tri	33
Tableau 22 : Jours de collecte des déchets verts en porte à porte	36
Tableau 23 : Tonnages des déchets verts collectés en porte à porte	37
Tableau 24 : Tonnages des textiles collectés en apport volontaire	39
Tableau 25 : Horaires d'ouverture des déchèteries	41
Tableau 26 : Tonnages des déchets collectés en déchèterie	43
Tableau 27 : Evolution des tonnages collectés en déchèterie	44
Tableau 28 : Tonnages traités sur l'ISDND de Fauillet en 2016	49
Tableau 29 : Tarifs applicables en 2016	51
Tableau 30 : Vue d'ensemble du compte administratif 2016	52
Tableau 31 : Section de fonctionnement du compte administratif 2016	53
Tableau 32 : Section d'investissement du compte administratif 2015	55
Tableau 33 : Marchés publics et consultations passés au cours de l'année 2016	60
Graphique 1 : Répartition de la population	3
Graphique 2 : Evolution des tonnages de collecte des ordures ménagères	21
Graphique 3 : Comparaison des performances de tri du Syndicat avec le niveau départemental, régional et national (Source Eco-emballages et Ecofolio - données 2014)	33
Graphique 4 : Evolution des performances de tri	34
Graphique 5 : Evolution de la fréquentation des déchèteries pendant l'année 2016	42
Graphique 6 : Evolution des tonnages traités sur l'ISDND de Fauillet sur 2011, 2012, 2013, 2014, 2015 et 2016	50
Graphique 7 : Répartition des dépenses de fonctionnement	54
Graphique 8 : Répartition des recettes de fonctionnement	54
Graphique 9 : Evolution des remboursements par année	57

**SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT
DES ORDURES MÉNAGÈRES LOT-GARONNE ET BAÏSE**

17, avenue du 11 novembre
47190 AIGUILLON

Tél : 05 53 79 83 30 - Fax : 05 53 79 83 31

www.smictomlgb.fr

